

Programme de maîtrise en muséologie

Université du Québec à Montréal

L'interculturel appliqué à la muséologie :

L'inclusion des artistes de la diversité par le Montréal, arts interculturels (MAI)

et par le Musée des beaux-arts de Montréal ( MBAM)

Travail dirigé (9 cr.)

Présenté à Monsieur Louis Jacob

MSL-6700, travaux dirigés

Par

Thiago Lopes de Freitas

Mai 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

*Uma museologia que não serve para a vida, não serve para nada.*

*Une muséologie qui ne sert pas à la vie, ne sert à rien.*

(Traduction libre)

Mario Chagas

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma famille, Maria Marta Pontes Lopes, Raimundo de Freitas, Vanessa Lopes de Freitas, Alan de Aguiar Lopes, Kleber Gonçalves et Pedro Freitas pour leur soutien et leur réconfort. Je vous aime!

Je tiens à remercier également mes ami.es Vinicius Martins, Lívia Ferraz, Daniele Rodrigues, Camila Rodrigues, Pedro Portocarrero, Daiane Schirmer, Carlos de Aguiar, Jeanine Toledo, Charlotte Mück, Christopher Pavy, Hélène Brouillet, Alexis Lemieux, Geneviève Wasfy, Rosalynde Sonnenberg et Chloé Chaspoul pour leur appui et pour les moments heureux qui rendent la vie plus légère.

Je ne trouve pas de mots pour exprimer ma gratitude envers Mariana Russo et Fábio Dittrich. Un grand merci!

Je remercie vivement mon directeur, Louis Jacob, pour sa patience, pour ses commentaires toujours constructifs et pour les suggestions de bibliographie qui m'ont beaucoup enrichi.

Je suis également reconnaissant aux professeures Kátia de Marco, Regina Abreu et Elizabeth Mendonça. Vous faites partie de cette histoire!

Finalement, je tiens à remercier Jennifer Carter et Chantal Gamache pour les conseils et pour les mots d'encouragement.

## TABLE DE MATIÈRES

	INTRODUCTION	1
	Problématique	4
	Méthodologie	6
Chapitre I	L'ÉTAT DES LIEUX DES ARTISTES VISUELS À MONTRÉAL	8
1.1	L'état des lieux des artistes de la diversité culturelle et de l'autochtonie à Montréal	9
1.2	Les Montréalais et les arts	14
1.3	Les opportunités pour les artistes de la diversité et de l'autochtonie à Montréal	15
Chapitre II	LE MAI ET LA MISE EN VALEUR DES ARTISTES DE LA DIVERSITÉ	18
2.1	Le Programme Complices	19
2.1.1	Sous-programme <i>Alliance</i> - programme de soutien aux artistes	20
2.1.2	Sous-programme <i>La ruche – créations en résidence</i> et sous-programme <i>Résidences en studio</i>	22
2.1.3	Sous-programme <i>Ateliers de formation</i>	23
2.1.4	Sous-programme <i>Appuis</i>	23
2.2	L'appel de dossiers	24
2.3	La vision interculturelle au MAI	25
2.4	Survol des projets en arts visuels depuis 2015	27
Chapitre III	LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (MBAM) ET L'INCLUSION DE LA DIVERSITÉ	30
3.1	Le Musée des beaux-arts humaniste et inclusif	33
3.2	Les artistes de la diversité et de l'autochtonie au MBAM	34
3.3	La résidence Empreintes	38

Chapitre IV	L'ENJEU DE LA DIVERSITÉ MIS EN CONTEXTE	43
4.1	L'interculturalisme au Québec	43
4.2	La diversité en perspective	49
4.3	L'art multiculturel? L'art interculturel?	56
CONCLUSION		59
Appendice A – <i>Guide de l'artiste : Programme général 2019 - 2020</i>		62
Appendice B – <i>Guide de l'artiste : Appuis ponctuels 2019 - 2020</i>		74
Appendice C – <i>Appel de dossiers – arts visuels et médiatiques</i>		86
Appendice D – <i>Appel de dossiers – résidence Empreintes</i>		88
BIBLIOGRAPHIE		92

## RÉSUMÉ

Nous réfléchissons, ici, sur la perspective d'inclusion des artistes dits de la diversité au sein de deux organismes montréalais, le Montréal arts interculturels (MAI) et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), à la lumière de la perspective interculturelle. En considérant la mission sociale des musées, cette réflexion porte sur la responsabilité des organismes culturels face à l'inclusion des artistes issus de minorités visibles ou de l'autochtonie dans le partage de la richesse.

Mots-clés : musée, organisme culturel, multiculturalisme, interculturalisme, diversité culturelle, autochtonie, inclusion

## INTRODUCTION

Les musées, ainsi que la muséologie, ont subi plusieurs transformations depuis les années 1960. Les musées de voisinage aux États-Unis, les écomusées en France, la *Table Ronde de Santiago du Chili*, la *Déclaration de Québec pour une nouvelle muséologie*, le « musée forum » de Duncan Cameron, etc. ont transformé la façon dont le champ muséal est perçu dans le monde. Cette muséologie, qui émerge depuis les années 1960, préconise une relation du musée vers la communauté et son environnement. L'artéfact muséal n'est plus seul au centre du discours et de la pratique muséologique. La *nouvelle muséologie*, particulièrement, a stimulé « une muséologie critique » ainsi qu'une « idéologie du musée en tant qu'instrument social » (Brulon Soares, 2015). Cette perspective sociale des musées est confirmée par la définition de musée adopté par l'ICOM, qui affirme que :

Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. (ICOM, 2007).

En avril 2019, avant la Conférence générale de l'ICOM à Kyoto, qui a eu lieu en septembre dans la même année, l'ICOM Canada a proposé une révision de la définition de musée qui incluait la « coopération » et les « échanges interculturels » :

Un musée est une institution permanente, **dynamique et responsable**, sans but lucratif, au service **d'une planète vivante**. Il est un endroit public, **ouvert à tous, qui favorise la coopération et les échanges interculturels**

**et qui permet de bien comprendre l'interdépendance entre les personnes et leur environnement.**

Le musée acquiert, conserve, étudie, expose et transmet **les arts et les cultures**, le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins de **recherche**, d'éducation, de délectation et de **promotion de la justice sociale et de la justice climatique**. (ICOM Canada, 2019) <sup>1</sup>

Cet esprit d'ouverture des musées vers la société a mené à une redéfinition de la *praxis* muséale, en résonance avec les idées de « démocratisation de la culture » et de « démocratie culturelle ». Ces transformations ont favorisé la création des services éducatifs et le désir de développer de nouveaux publics. Ces derniers ont d'ailleurs été appuyés par l'adoption des stratégies de marketing dans les musées et l'augmentation des investissements publics et privés dans le secteur muséal et dans le secteur culturel.

Tout comme la muséologie, le Québec, à partir des années 1960, a connu de grandes transformations politiques et sociales : la Révolution tranquille, la création d'un État-providence, l'Expo 67, les lois linguistiques (le bilinguisme au Canada et la Loi 101 au Québec), ainsi que la reconnaissance de la diversité culturelle qui compose la société québécoise. Cette dernière a favorisé la création d'un modèle « d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle <sup>2</sup> » dans une perspective interculturelle, qui suggère une volonté d'intégration des groupes ethnoculturels qui habitent le Québec.

---

<sup>1</sup> L'ICOM avait choisi une autre alternative à celle présentée par l'ICOM Canada. Après plusieurs critiques concernant au choix de l'ICOM, les membres ont décidé de reporter la décision pour une nouvelle définition de musée à une date ultérieure. La proposition de l'ICOM Canada est disponible sur : <https://www.icomcanada.org/fr/2019/05/06/nouvelle-definition-de-musee-presentee-par-icom-canada/>. La proposition de l'ICOM présentée à la Conférence à Kyoto est disponible sur : <https://icom.museum/fr/activites/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>

<sup>2</sup> Voir Bouchard, 2011. Qu'est-ce que c'est l'interculturalisme? What is Interculturalism?, disponible sur <https://www.erudit.org/fr/revues/mlj/2011-v56-n2-mlj1517315/1002371ar/>.

Les combats contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie entrent dans ce contexte. D'ailleurs, le modèle interculturel touche aussi les politiques mises en œuvre par les sphères fédérales<sup>3</sup>, provinciales et municipales en visant l'accès au marché du travail et aux services publics de santé, d'éducation, etc.

Jargon du milieu politique et des politiques publiques de la province, le terme « interculturel » est de plus en plus utilisé dans le secteur culturel, y compris les musées et les centres de diffusion. Depuis 1999, Montréal compte sur le Montréal, arts interculturels (MAI), qui se définit comme :

présentateur inclusif, pluriculturel et pluridisciplinaire offrant un programme d'accompagnement axé sur les artistes et de l'instigateur d'un échange communautaire annuel et d'un programme de développement des publics [...] [qui] défend et soutien le développement, la création, la présentation et la promotion des arts interculturels [...] [et] propose des programmes qui stimulent le dialogue au sujet des arts interculturels, intergénérationnels, interdisciplinaires et de thèmes connexes, le tout en encourageant les échanges communautaires et interculturels qui transcendent le sexe, la race, la classe, la capacité, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, la langue ou les autres axes sectaires de l'identité, marqués ou pas. (MAI, 2019a)

De plus, d'autres organismes culturels, qui n'ont pas un mandat interculturel explicite, ont commencé à utiliser le terme. C'est le cas du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) qui se définit « humaniste, innovant et audacieux [...] vivant, citoyen, pluridisciplinaire [et qui] vise dans ses activités et ses stratégies à créer des liens avec le public, ses membres et ses partenaires ». Partenaire de plusieurs organismes culturels et communautaires, le MBAM affirme que :

---

<sup>3</sup> Depuis les années 1970, le gouvernement du Canada privilégie l'approche multiculturelle, ce qui a toujours trouvé de la résistance au Québec pour plusieurs raisons. Il y a un débat par rapport aux différences et aux similitudes des deux modèles au Canada et ailleurs. Pour le moment, ce qu'il faut retenir est le fait que les deux modèles – multiculturel et interculturel – sont inscrits dans un contexte pluraliste et d'inclusion de la diversité au sein de la fédération et de la province.

Le Musée valorise le « vivre-ensemble » de notre diversité culturelle par l'éducation des filles (Fondation 60 millions de filles), l'insertion des femmes autochtones (Foyer pour femmes autochtones de Montréal) et l'interculturalité (Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Vision Diversité, Diversité artistique Montréal, Fondation Michaëlle Jean pour les jeunes des communautés noires). Notre résidence Empreintes, créée avec le Conseil des arts de Montréal, pour les artistes issus de la diversité, est un projet pilote. En 2017, une aile sera dédiée aux cultures du monde, enrichies de programmes interculturels inédits (musique et banquet). (MBAM, 2016)

En 2016, le MBAM a créé le poste de conservatrice des cultures du monde et des programmes interculturels, occupé par la commissaire Iris Amizlev. Ce poste fut supprimé quelques mois plus tard et Iris est restée en tant que consultante pour plusieurs projets du musée, comme la création de la nouvelle aile des arts du Tout-Monde. En avril 2020, le MBAM a annoncé que Iris Amizlev assumerait le nouveau poste de conservatrice des arts interculturels. (MBAM, 2020)

## Problématique

On remarque que le terme « interculturel » apparaît dans les communications des organismes culturels et des musées au Québec. Cela démontre une certaine préoccupation de l'inclusion de la diversité au sein du milieu culturel et artistique local. Comme l'affirme Raymond Montpetit, professeur émérite au département d'histoire de l'art à l'UQAM :

[...] la *Politique muséale* en vigueur au Québec ne comporte rien sur la diversité culturelle, les mots **interculturel** ou **inclusion** n'y figurant pas. Néanmoins, plusieurs établissements ont perçu cet enjeu majeur et ont commencé à agir en ce sens. Ce mouvement doit se poursuivre, car une bonne partie de la fréquentation future de nos musées et sites dépendra de sa réussite. Pour s'adresser à la diversité des citoyens et refléter leurs

histoires, des préoccupations d'inclusion sont essentielles et devront occuper, dans les années à venir, une meilleure place dans les priorités de notre muséologie, sans quoi nos institutions se couperont de la réalité d'une partie croissante de la population. Le devoir d'inclusion se fait donc de plus en plus pressant. (Montpetit, 2015)

Réfléchir sur les enjeux sociaux dans les musées d'histoire, de société, ou dans les expériences muséales des écomusées et des musées de voisinage semble être pertinent. Par ailleurs, dans le cas des musées d'art, souvent considérés comme « élitistes », cette perspective n'est pas très claire. Toutefois, les musées ont développé des programmations, des ateliers, ainsi que des services éducatifs et des projets en partenariat avec des organismes communautaires afin d'élargir leur public et de briser l'image du musée autoritaire d'antan. Selon Davallon (1992), dans les dernières années, le public est devenu le sujet central de l'évolution des musées. Cela a orienté le développement des outils de communication en visant l'accroissement de ses fonctions sociales. Davallon nous présente les musées en tant que sujets de l'économie de la culture. Ceci dit, une question ressort : l'inclusion de la diversité au sein des musées doit-elle se limiter à la diversification des publics ? Comment réfléchir à la responsabilité des musées face aux conditions de création et de production des artistes contemporains?

Ainsi, à partir de la réflexion sur la réorientation des musées vers une perspective inclusive et sociale, sur les enjeux de l'approche interculturelle qui orientent les politiques sur la culture au Québec et à Montréal et, finalement, sur la compréhension des musées en tant qu'agent économique, ce travail dirigé propose une étude sur le discours et les pratiques d'inclusion des artistes issus de la diversité, dans une perspective interculturelle, à partir de l'observation de deux organismes montréalais distincts qui cherchent à inclure ces artistes : le Montréal, arts interculturels (MAI) et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM).

Le choix du MAI et du MBAM n'est pas le fruit du hasard. Le MAI et le MBAM, chacun à sa façon, travaillent dans une perspective d'inclusion de la diversité. Le MAI est un organisme de petite taille qui a un mandat axé sur la perspective interculturelle d'une façon très explicite. Le MBAM, fondé en 1860 par les élites anglophones, est le premier musée d'art du Canada et l'un des musées les plus visités en Amérique du Nord. Tandis que le MAI offre des mentorats aux artistes contemporains professionnels ayant une démarche interculturelle et que rayonne la scène artistique montréalaise avec les artistes issus de la diversité, le MBAM a une collection encyclopédique d'œuvres d'art, il influence le milieu des arts au-delà des frontières de la province (ou même du Canada) et compte sur un grand prestige institutionnel.

## Methodologie

Pour cette étude, il est proposé une recherche descriptive des discours et des pratiques mises en place par le MAI et par le MBAM à partir de 2017, en regard des principes d'inclusion et d'interculturalisme vers les artistes dits de la diversité. La recherche prendra appui sur les discours de ces deux organismes disponibles en ligne et dans les matériaux de divulgation, les médias locaux ainsi que dans les documents élaborés par les organismes qui s'occupent de la gestion et de la promotion des arts à Montréal, notamment, le Conseil de Arts de Montréal (CAM), Diversité Artistique Montréal (DAM) et l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Ces documents seront interprétés avec l'appui de la bibliographie disponible sur la gestion de la diversité culturelle, les politiques de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec ainsi que d'autres documents jugés pertinents.

Ce travail n'a pas pour but une description exhaustive de tous les programmes réalisés par le MAI et par le MBAM. Il se concentrera sur quelques actions développées par

ces deux organismes en visant à démontrer la tendance du milieu artistique et culturel montréalais à s'approprier cette vision d'inclusion de la diversité.

Par ailleurs, d'autres pays disposent de politiques multiculturelles ou interculturelles et cette tendance du milieu artistique à travailler dans une approche d'inclusion de la diversité n'est évidemment pas unique.

Dans ce document, le premier chapitre propose un aperçu général de la situation des artistes de la diversité et de l'autochtonie à Montréal. Puis, le deuxième chapitre présente le MAI et ses programmes qui visent leur inclusion dans le milieu artistique. Ensuite, le troisième chapitre fait un survol des discours tenus par le MBAM et des actions mises en place par sa direction dans une approche d'inclusion des artistes. Finalement, le quatrième chapitre montre comment la notion d'inclusion de la diversité se présente comme une forte tendance actuelle et comment cela transforme le musée.

## CHAPITRE I

### L'ÉTAT DES LIEUX DES ARTISTES VISUELS À MONTRÉAL

Danvoye, dans son rapport *Les professions de la culture et des communications au Québec en 2016* (2018), produit dans le cadre de l'Observatoire de la culture du Québec, affirme que 4,9% de la population active de la province exerce une profession culturelle ou exécute un travail dans l'industrie culturelle. Cela représente 204 255 travailleurs dans l'ensemble de 4 154 015 de la population active. Ce même rapport indique que le Québec compte 4 970 artistes en arts visuels dont des peintres, des sculpteurs et d'autres artistes, dont 52,4% sont des femmes. Malgré qu'elles représentent plus de la moitié de ces artistes, les femmes ne sont pas du tout privilégiées. En effet, selon le rapport, le revenu médian des artistes femmes en 2015 était de 10 725 \$, contre 17 796 \$ pour les artistes hommes.

Routhier (2013), aussi dans le cadre des travaux de l'Observatoire, a publié le rapport *Les artistes en arts visuels québécois : un aperçu statistique*, dans lequel elle affirmait qu'en 2010, le revenu personnel médian des artistes visuels dits de sexe féminin était de 23 767\$ contre 29 973\$ pour les artistes visuels dits de sexe masculin. Pour cette chercheuse, les femmes représentaient 59,6 % de l'ensemble des artistes de la province. Ce rapport démontrait aussi les écarts des revenus médians de création entre les femmes et les hommes. En effet, 24% des artistes hommes avaient un revenu de création supérieur à 20 000\$. Ce nombre était bien supérieur aux 10 % des artistes femmes qui touchaient un revenu de création équivalent.

On sait que la vie des artistes, en général, n'est pas facile. Plusieurs d'entre eux n'arrivent pas à vivre totalement de leurs créations. Cela les oblige à s'engager dans plusieurs directions – l'enseignement, la participation à des conférences, ou une autre fonction professionnelle, etc. Les coûts de création et de formation des artistes peuvent décourager ceux et celles qui ne possèdent pas de grandes capacités financières à investir dans leur carrière. De plus, souvent les revenus des artistes ne sont pas équivalents à ceux des autres professionnels ayant le même niveau de scolarité. Cependant, dans le cas des artistes dits de sexe féminin, issus des minorités visibles ou de la diversité culturelle ou de l'autochtonie, la réussite professionnelle semble être encore plus difficile.

### 1.1.État des lieux des artistes de la diversité culturelle et de l'autochtonie à Montréal

Selon la définition du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) :

Le terme « diversité culturelle » [...] fait référence à la composition de la population québécoise qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de communautés culturelles. [...] L'expression « Québécois des communautés culturelles » désigne les personnes immigrantes et les personnes issues de l'immigration autre que française et britannique qui sont nées au Québec; elle inclut donc les groupes désignés par le terme « minorités visibles ». Les minorités visibles sont définies par la Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi (LC, 1995, ch. 44) comme « les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche et qui n'ont pas la peau blanche ». (CALQ, 2016, n.p.)

Selon le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec <sup>4</sup> (MIFI), environ 70 % des individus nés à l'étranger qui habitent dans la province ont choisi la Ville de Montréal comme ville d'accueil. Cela correspond à 28 % du total de la population de la région de Montréal (MIFI, 2018). Nommée « Cité interculturelle » par le Conseil de l'Europe <sup>5</sup>, la Ville de Montréal « adopte le principe d'interculturalisme pour orienter ses actions en tant qu'administration municipale » (Ville de Montréal, s.d.a). Selon le Conseil de l'Europe, une ville interculturelle :

[...] combat activement les préjugés et la discrimination, et veille à l'égalité des chances en adaptant ses structures de gouvernance, ses institutions et ses services aux besoins de tous ses habitants, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

En partenariat avec les entreprises, la société civile et les agents publics, la cité interculturelle développe une série de politiques et d'actions visant à encourager le brassage et les échanges entre différents groupes.

Un fort degré de confiance et de cohésion sociale contribue à contenir les conflits et la violence, à accroître l'efficacité des politiques et à rendre la ville attractive pour les particuliers comme pour les investisseurs. (Conseil de l'Europe, 2013)

Parmi ses engagements, la Ville de Montréal compte sur le Conseil interculturel (CiM), une formation interculturelle pour le personnel municipal des arrondissements, un calendrier interculturel, le Prix interculturel Abe-Limonchik et le programme Montréal Interculturel. (Ville de Montréal, s.d.a).

---

<sup>4</sup> Ce ministère était connu sous le nom de ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) jusqu'à septembre 2019.

<sup>5</sup> Voir Conseil de l'Europe <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/montreal>

En ce qui concerne le soutien à la création dans le milieu des arts, la Ville compte sur le Conseil des arts de Montréal (CAM). Fondé en 1956, le CAM affirme que « la diversité culturelle et la relève sont prioritaires ». (CAM, s.d.). Cela est confirmé par le développement de la *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010*<sup>6</sup> et du *Plan d'action pour la diversité culturelle 2012-2015*<sup>7</sup>.

De plus, le CAM contribue au financement des artistes, réalise des résidences artistiques avec la collaboration des organismes partenaires et offre des publications ainsi que des rapports sur la situation des artistes des différentes disciplines artistiques.

En 2017, sous la coordination du professeur Jean-Philippe Uzel, du département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, le CAM a publié l'étude *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité à Montréal* (Uzel, 2017)<sup>8</sup>. Cette analyse propose un diagnostic de la situation de ces artistes ainsi que quinze recommandations pour les organismes publics, afin de les stimuler à développer des actions en faveur des artistes de la diversité et de l'autochtonie.

Ce rapport affirme que seulement 13 % des artistes exposés dans les lieux de diffusion montréalais sont issus de la diversité culturelle, et les artistes issus des minorités visibles ont un revenu annuel 28% inférieur à celui des « caucasiens ». Le rapport souligne les difficultés qu'éprouvent les artistes immigrants pour accéder aux bourses de création et aux concours d'art public, et, notamment, la difficulté de faire reconnaître leurs diplômes acquis à l'extérieur du Canada. À propos des artistes issus de

---

<sup>6</sup> Disponible sur <https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAMPolitiquepromoF.pdf>

<sup>7</sup> Disponible sur [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-diversite\\_FR\\_12-15.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-diversite_FR_12-15.pdf)

<sup>8</sup> Disponible sur [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM\\_Etude-Autochtonie\\_Diversite-Longue.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM_Etude-Autochtonie_Diversite-Longue.pdf)

l'autochtonie, le rapport affirme qu'entre 2007 et 2012, le revenu médian est passé de 18 600 \$ à 15 300 \$ (*ibid.*, p. 36).

L'intérêt pour les artistes de la diversité au sein du CAM a favorisé, en 2006, la création de Diversité Artistique Montréal (DAM), un organisme dédié « à la promotion de la diversité ethnoculturelle dans les arts ». Le DAM dit qu'il a :

[...] pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal. [...] cherche à maintenir une présence vigilante et critique envers les politiques et les actions des instances artistiques et culturelles, dans la perspective d'une meilleure reconnaissance des artistes et des organismes dits de la diversité. [...] œuvre à sensibiliser le milieu culturel aux obstacles systémiques qui freinent le développement équitable des artistes et des organismes dits de la diversité. (DAM, s.d).

L'organisme Diversité Artistique Montréal a élaboré plusieurs études et de nombreux rapports. En 2006, le DAM a remis un mémoire à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de la consultation publique sur la *Politique de lutte contre le racisme et la discrimination*<sup>9</sup>. En 2007, le DAM a présenté un rapport à la Commission Bouchard-Taylor<sup>10</sup> « en soutenant que si la société québécoise compte faire une place réelle aux Québécois venus d'ailleurs, il est impératif d'accepter que sa culture sera modifiée par leurs apports artistiques ». (DAM, 2007, n.p.). Le DAM a aussi contribué, en 2015, à la Commission des relations avec les citoyens dans le but d'élaborer le document *Vers une nouvelle*

---

<sup>9</sup> Disponible sur <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoiremicc-dam.pdf>

<sup>10</sup> Disponible sur <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-commission-bouchard-taylor-dam.pdf>

*politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*<sup>11</sup>. À l'occasion, le DAM a dénoncé la « nature économiste » du processus de sélection des immigrants et a fait valoir la nécessité de bien établir « l'éligibilité des artistes à la sélection québécoise » de l'immigration, étant donné que « les artistes sont aussi importants pour le développement d'une société » (DAM, 2015, p. 12).

En 2016, dans le cadre de la consultation publique portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec<sup>12</sup>, le DAM a soutenu que la culture est un « vecteur de dialogue interculturel et de cohésion sociale » (DAM, 2016, p. 5). En 2017, le DAM contribue avec la politique de développement culturel de la Ville de Montréal<sup>13</sup>, en proposant une série de recommandations pour l'intégration des « artistes racisés » et autochtones. Finalement, en 2018, le DAM publie le document *Pour un processus d'équité culturelle. Rapport de la consultation sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal*<sup>14</sup>. Dans ce rapport, le DAM affirme que :

le phénomène de discrimination et de racisme systémique est encore présent au sein de nos organisations et institutions et dans nos façons de faire structurelle, administrative ou organisationnelle qui, encore une fois, s'inscrivent davantage dans des mécaniques que dans les comportements conscients des individus. (DAM, 2018, p. 56)

---

<sup>11</sup> Disponible sur <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-diversite-artistique-montreal-dam-2015.pdf>

<sup>12</sup> Disponible sur <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-dam-politique-culturelle-du-quebec.pdf>

<sup>13</sup> Voir le document disponible sur <http://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-politique-de-developpement-culturel-de-la-ville-de-montreal-diversite-dam.pdf>

<sup>14</sup> Disponible sur <http://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/rapport-pour-un-processus-d-equite-culturelle-racisme-systemique-dam-diversite-artistique-montreal-2018.pdf>

En plus de présenter son diagnostic, le DAM offre des recommandations aux organismes culturels, comme celle-ci :

que les organisations et institutions culturelles et médiatiques renforcent et multiplient les projets d'intégration des artistes racisé-e-s dans le milieu.  
(DAM, 2018, p. 54)

Le fait que Montréal abrite deux organismes qui se battent pour la promotion des artistes issus de la diversité et de l'autochtonie suggère un environnement plus favorable à la réussite de ces artistes. De plus, plusieurs politiques sont mises en place pour les aider à surmonter les « obstacles systémiques » à leur insertion professionnelle. Mais que font les organismes culturels ? Dans quelle mesure les recommandations du CAM et de DAM se répercutent-elles dans les organismes culturels, en particulier, les musées et les espaces d'exposition ?

## 1.2 Les Montréalais et les arts

On ne peut pas parler des artistes et des œuvres d'art sans parler du public. Avant tout, c'est grâce au public qui consomme l'art que les artistes sont encouragés à créer. Selon une étude publiée en 2019 par le Conseil des arts de Montréal et intitulée *Les arts au cœur des citoyens - Sondage auprès des résidents de l'Île de Montréal*<sup>15</sup>, les Montréalais participent abondamment aux événements culturels disponibles pour eux. Ce sondage auprès 501 résidents de l'Île de Montréal montre que 64% des citoyens participent plusieurs fois par année à des programmations culturelles. Les visites aux

---

<sup>15</sup> Disponible sur [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-SondageArtsMontrealais\\_FINAL.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-SondageArtsMontrealais_FINAL.pdf)

musées sont parmi les principales activités des citoyens, avec la participation de 34% des Montréalais. Cette étude dévoile aussi que 39% des Montréalais aimeraient avoir des présentations d'arts visuels professionnels dans leurs parcs de quartier. La journée des musées est connue par 83% des répondants de la recherche. De plus, l'étude révèle que les citoyens de Montréal « voient dans les arts un atout économique indéniable ainsi qu'un moyen de faire rayonner la métropole à l'international » (CAM, 2019). Pour 80% des répondants, l'art reflète la diversité de la population, tandis que 77% de répondants considèrent que les arts font de Montréal une Ville plus inclusive. Pour 45%, les arts améliorent le vivre-ensemble et pour 40% les arts sont responsables d'une sensibilisation aux problèmes de la société (CAM, 2019).

Ces données nous amènent à penser qu'une part importante des citoyens montréalais estiment que les arts contribuent au maintien de la cohésion sociale et au développement économique de la Ville. Ainsi, l'investissement dans les arts et les artistes est d'intérêt public. D'ailleurs, les artistes visuels veulent créer, exposer, et ils souhaitent que leurs œuvres intègrent les collections muséales. Mais pour qu'ait lieu cette rencontre entre l'œuvre d'art et les publics, les artistes doivent détenir les moyens nécessaires à la création.

### 1.3 Les opportunités pour les artistes de la diversité et de l'autochtonie à Montréal

Comme on l'a mentionné, à Montréal, deux organismes importants s'impliquent pour défendre les artistes de la diversité et de l'autochtonie : le CAM et le DAM. En réalité, les artistes peuvent compter sur d'autres organismes et d'autres possibilités pour leur insertion professionnelle. Ces derniers ne sont pas nécessairement liés aux enjeux des artistes de la diversité, mais en plusieurs cas, ce sont des organismes culturels ou des réseaux d'organismes du milieu artistique qui travaillent afin de créer des politiques

pour les artistes en général et qui se montrent sensibles à cet égard. On peut citer le Canadian Artist' Representation/Front des artistes canadiens <sup>16</sup>, représentant officiel des artistes en arts visuels et médiatiques du Canada. Cet organisme est partenaire du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), qui offre des programmes de formation continue, des conseils juridiques et des avantages pour les artistes, comme la gratuité dans quelques musées, l'accès à des produits spécialisés ainsi que l'accès à des informations professionnelles pertinentes. On peut penser, également, au Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ), qui fait la gestion du Réseau Art Actuel, où les artistes ont accès à des produits et à des informations sur les offres d'emplois, les bourses, les résidences ainsi que sur les programmes de formation. Il existe aussi la Fondation des artistes, qui offre de l'aide financière ponctuelle aux artistes francophones du Canada qui éprouvent de graves contraintes financières. Les artistes visuels québécois anglophones comptent sur English-Language Arts Network (ELAN) afin de trouver des subventions et des informations pertinentes pour leur carrière. Sur le plan de la diffusion, les artistes peuvent compter sur la Fondation des arts et métiers d'art du Québec, qui opère le projet Artothèque. Ce projet rend les œuvres d'arts disponibles à la location par les individus et les institutions. Finalement, les artistes et les organismes peuvent compter sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le Conseil des arts du Canada (CAC), qui soutiennent le milieu artistique sur un plan plus large.

Les artistes visuels montréalais issus de la diversité culturelle et de l'autochtonie peuvent aussi compter sur le CAM dans différents programmes : DémART-Mtl, un programme de stage rémunéré destiné aux artistes et aux travailleurs culturels issus de la diversité culturelle; CultivART, un programme de stage rémunéré offert aux artistes et aux travailleurs issus de l'autochtonie; Programme de tournées du CAM, qui favorise la diffusion des œuvres d'art parmi les différents arrondissements sur l'Île de Montréal,

---

<sup>16</sup> Voir le site Web du CARFAC <https://www.carfac.ca/fr/>

en partenariat avec le Réseau Accès culture; le résidence Empreintes, en partenariat avec le MBAM, et le prix Bourse MTL en Vitrine, qui offre une allocation de 5 000 \$ aux artistes de la relève issus de la diversité ainsi que le Prix de la diversité en arts visuels, qui accorde une allocation de 10 000 \$ aux artistes de plus de quarante ans issus de communautés culturelles. Le DAM, pour sa part, offre les services d'accompagnement en développement de projets artistiques, le Mentorat Artistique Professionnel ainsi que la Cellule iDAM, un programme d'accompagnement centré sur les entreprises et les organisations qui réalise des diagnostics et propose des solutions afin de rendre les organismes plus inclusifs. Il faut signaler que le MBAM fait partie des organismes qui participent de la Cellule iDAM.

## CHAPITRE II

### LE MAI ET LA MISE EN VALEUR DES ARTISTES DE LA DIVERSITÉ

Dans le rapport *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité à Montréal*, remis au Conseil des arts de Montréal, Uzel (2017) affirme que :

Il existe également plusieurs institutions montréalaises qui sont à l'avant-garde dans la promotion des carrières des artistes de la diversité. L'institution la plus emblématique reste très certainement le MAI (Montréal, arts interculturels), non seulement parce que son mandat premier est de se consacrer aux créateurs issus de la diversité, mais aussi parce que cet organisme a su au cours des années proposer une programmation exigeante et originale. (Uzel, 2017, p. 37)

En effet, le MAI a reçu un mandat très explicite, axé sur les arts et les artistes interculturels. Son origine remonte aux années 1990, dans le cadre de la création du Regroupement pour le développement des pratiques artistiques interculturelles, qui a été fondé par la Table de concertation sur le dialogue entre les cultures. Ce regroupement est maintenant responsable de la gestion du MAI.

En plus d'être un diffuseurs des arts interculturels, le MAI a créé, en 2005, son programme d'accompagnement aux artistes. Ce programme visait à « Favoriser le développement de la relève artistique issue de la diversité culturelle » ainsi que

« Soutenir la création artistique contemporaine axée sur l’interculturalisme » (MAI, 2017). Ensuite, l’organisme a élargi ce programme dans le but d’inclure les artistes en situation de handicap, les artistes sourds, les artistes plus âgés et les artistes issus des minorités linguistiques et des communautés LGBTQAAI. (MAI, 2018a). Cette mission propre au MAI va au-delà des aspects ethniques et culturels des artistes. Elle vise également à inclure les différentes diversités, qu’elles soient ethniques, physiques ou sexuelles. D’ailleurs, l’approche interculturelle pratiquée au MAI ne se cantonne pas à une discussion uniquement culturelle, mais suggère que l’interculturel est synonyme de « diversité » au sens large ou encore de « diversités », au pluriel.

Les actions du MAI sont divisées en deux volets : le programme *Complices*, destiné aux artistes, et le programme *Public +*, destiné aux publics. Dans le cadre de ce travail, on fera une description des actions destinées aux artistes.

## 2.1 Le Programme Complices

Le programme *Complices* est conçu dans le but de « soutenir les artistes » qui travaillent dans des conditions de marginalité. La marginalité peut être déterminée ici par le genre, la race, la classe, l’habilité, l’orientation sexuelle, la religion, l’âge, la langue et tout autre axe sectaire lié à l’identité, notable ou non. (*ibid.*) Cette présentation renforce la volonté d’inclusion des artistes. Cependant, comme on l’a déjà dit, le MAI aspire à inclure les diversités de plusieurs manières, ce qui semble être un objectif plutôt ambitieux. Dans un dépliant élaboré par le MAI en 2018, il est proposé un concept pour ce programme :

Véritable carrefour pour la création interculturelle, *Complices* favorise la progression et la diversité des pratiques artistiques à Tiohtià:ke/Montréal et dessert les artistes sous cinq différentes formes de soutien. (MAI, 2018b)

Ces soutiens ou sous-programmes sont les suivants : « Alliance » - programme de soutien aux artistes; « La ruche » - créations en résidence; « Résidences en studio »; des « Ateliers de formation »; et « Appuis » non financiers aux artistes.

### 2.1.1 Sous-programme *Alliance* - programme de soutien aux artistes

Le programme *Alliance*, auparavant connu sous le nom de *Programme d'accompagnement aux artistes*, est le projet phare du MAI. Il offre aux artistes basés sur l'Île de Montréal une allocation variable, ainsi que d'autres services en visant le développement professionnel de ces artistes. *Alliance* est divisé en trois volets : le *programme général*, les *appuis ponctuels* et les *accompagnements jumelés*. (*ibid.*) *Alliance* est financé par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec<sup>17</sup>, ainsi que par le Conseil des arts du Canada.

Le *programme général* apporte une aide financière, de 5 000 \$ à 10 000 \$, dans la réalisation de 10 à 15 projets par année présentés par des artistes, des collectifs et des compagnies des toutes les disciplines artistiques. Ces groupes et ces collectifs doivent être constitués d'une majorité de personnes issues des minorités visibles ou invisibles. De plus, tous les projets doivent avoir une approche interculturelle, et le programme

---

<sup>17</sup> Pour plus d'informations sur l'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, voir <http://ville.montreal.qc.ca/culture/entente-sur-le-developpement-culturel-de-montreal>

« convient aux artistes qui désirent adopter une approche pluridimensionnelle pour faire face à leurs défis professionnels et artistiques. » (MAI, 2019b)

Selon le document *Guide des artistes : programme général (ibid.)*<sup>18</sup>, disponible sur le site web du MAI, les projets soumis dans le volet *programme général* sont évalués par un comité d'artistes pluridisciplinaires ayant une démarche interculturelle selon les critères suivants : la « pertinence interculturelle », « l'impact » sur les artistes et la « faisabilité » des projets. Un système de notation basé sur 10 est attribué à chacun de ces critères. En ce qui concerne la « pertinence interculturelle », sept éléments sont relatifs à la démarche interculturelle de la pratique ou du projet, tandis que trois autres sont attribués à la rigueur artistique. En ce qui a trait au critère de « l'impact », les points sont distribués aux artistes et aux groupes qui ont fait le choix de services et d'activités jugés par le comité d'évaluation du MAI comme pertinents pour favoriser l'intégration de ces artistes au milieu artistique. Finalement, le critère de la « faisabilité » comprend la relation technique, le budget proposé et l'échéancier qui peuvent être évalués à partir plan de réalisation.

En ce qui concerne les *appuis ponctuels*<sup>19</sup>, les mêmes critères que pour le *programme général* s'appliquent, mais le montant d'allocation est inférieur et peut varier de 500 \$ à 2 000 \$. Il est offert « aux artistes qui désirent adopter une approche plus focalisée sur leurs défis professionnels et artistiques. » (MAI, 2019c)

Les *accompagnements jumelés*, à leur tour, sont offerts en partenariat entre le MAI et le Conseil des arts de Montréal, pour les projets en danse<sup>20</sup>, et entre le MAI et le

---

<sup>18</sup> Disponible sur le site web du MAI, ce document contient les critères d'évaluation des projets. Pour plus d'informations, voir MAI (2019). Guide de l'artiste : Programme général <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-programme-general-19-20.pdf>

<sup>19</sup> Voir MAI (2019c). Guide de l'artiste : Appuis ponctuels <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-appui-ponctuel-19-20.pdf>

<sup>20</sup> Voir MAI (2019d). Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-CAMMAI-19-20.pdf>

Regroupement du conte au Québec, pour les projets en conte <sup>21</sup>. Les montants de l'allocation des projets jumelés varient et d'autres conditions peuvent être appliquées.

Cependant, bien que les montants et les conditions varient entre les trois volets du programme *Alliance*, il est possible de remarquer dans le *Guide des artistes* que les critères de l'interculturalité et de l'appartenance des artistes aux minorités sont présents dans tous les cas. En effet, les artistes ou les collectifs doivent, dans un formulaire en ligne, présenter leur biographie en 350 mots et la description de la dimension interculturelle de la pratique artistique ou du projet en 300 mots.

#### 2.1.2 Sous-programme La ruche – créations en résidence et sous-programme Résidences en studio

Tout comme *Alliance*, les programmes *La Ruche* et les *Résidences en studio* font partie de *Complices*. Le programme *La Ruche* finance quatre artistes ou compagnies invités pour une année. Ces artistes sont encouragés à créer des œuvres dans les studios du MAI dans un processus de recherche-crédation au sein de l'organisme. Les *Résidences en studio*, par ailleurs, fonctionnent comme une location des studios du MAI aux artistes ou aux compagnies, pour une période maximale de trois mois. Des frais de location des studios sont prévus. Les artistes et les compagnies peuvent soumettre une demande n'importe quand dans l'année. Comme dans les autres programmes, les artistes et les compagnies doivent justifier la « dimension interculturelle » de leur projet. (MAI, 2018a).

---

<sup>21</sup> Voir MAI (2019e). Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé pour conteur.e.s RCQ + MAI <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-RCQMAI-19-20.pdf>

### 2.1.3 Sous-programme *Ateliers de formation*

Comme il est décrit dans le dépliant du MAI, « les ateliers sont offerts gratuitement ou à faible coût et sont conçus pour renforcer les compétences créatrices et professionnelles des artistes » (MAI, 2018b). Pendant l'hiver 2019, le MAI a offert l'« atelier d'écriture de demandes d'aide financière <sup>22</sup> ». Cet atelier avait pour but de développer la capacité des artistes à faire des demandes d'aide financière auprès du Conseil des Arts du Canada (CAC) ou du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), incluant le programme Vivacité <sup>23</sup>.

### 2.1.4 Sous-programme *Appuis*

Les artistes et les compagnies qui n'ont pas d'espace pour leur présentation, leur évènement ou leurs répétitions peuvent toujours soumettre une demande d'appui non financier au MAI, si les projets ont une démarche interculturelle. Le MAI favorise les projets qui ont reçu de l'aide financière d'un autre organisme. (MAI, 2018b)

Ces appuis ont pour but « soutenir un maximum d'artistes, de susciter échanges et partenariats et surtout de tenir le lieu animé ». (MAI, 2016). Le MAI se donne le défi d'être un lieu de rassemblement des artistes et du milieu artistique. Si, d'une part, l'appui non financier peut aider les artistes qui ont besoin d'une structure physique et

---

<sup>22</sup> Pour avoir plus d'information, voir le site web du MAI <http://www.m-a-i.qc.ca/evenement/atelier-decriture-de-demandes-daide-financiere/>

<sup>23</sup> Le programme Vivacité vise à soutenir les artistes immigrants, de toutes les disciplines artistiques, qui appartiennent à une minorité visible. Voir [https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/vivacite-montreal-2/?profil\\_0=26&profil\\_1=87&profil\\_2=91&disciplines=15/#tab-1](https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/vivacite-montreal-2/?profil_0=26&profil_1=87&profil_2=91&disciplines=15/#tab-1)

institutionnelle pour organiser un évènement, ou un projet, d'autre part, cet appui incite le MAI à maintenir une programmation enrichissante dans la mesure où les projets ont déjà un soutien financier. Le MAI ne fait qu'accueillir les évènements.

## 2.2. L'appel de dossiers

Chaque année le MAI lance un appel de dossiers aux artistes afin de choisir la programmation des saisons suivantes. Normalement, la date limite pour le dépôt des dossiers est le 30 novembre. En 2019, le MAI a publié l'appel de dossiers pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, dont la date d'échéance pour soumettre les dossiers est le 30 septembre. Cet appel de dossiers vise à remplir la programmation du MAI pour la période divulguée et diffère de celui du programme Alliance, ce dernier ayant pour but d'aider les artistes dans leur carrière. De plus, le MAI assure un cachet aux artistes en plus d'assumer « des coûts minimum associés au transport, à l'hébergement et à l'installation incluant une construction minimale (peinture, etc.) ». Cependant, les coûts de production ne sont pas admissibles. (MAI, 2019f). Il faut noter que, pour le programme Alliance, les cachets aux artistes ne sont pas admissibles dans le budget. Cet appel est destiné aux projets en arts visuels et en arts de la scène. Pour les projets en arts visuels, le MAI donne la consigne suivante :

Les artistes, collectifs, commissaires d'exposition, ainsi que les organismes peuvent présenter un projet d'exposition collective ou individuelle. Il est également possible de bénéficier d'une résidence ou encore d'une période de montage prolongée dans la galerie et d'organiser des conférences, ateliers ou visites guidées. Nous acceptons des propositions aussi bien locales, nationales qu'internationales. Le MAI offre le soutien technique et administratif et un cachet d'artiste selon les normes du Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens (CARFAC). (MAI, 2019g)

Tout comme pour le programme Complices, les artistes visuels intéressés à faire partie de la programmation du MAI doivent justifier leur « démarche interculturelle ». De plus, le MAI favorise les projets ayant une mise en exposition compatible avec la galerie de l'organisme :

Compte tenu des dimensions de la galerie (13.87 m x 23.13 m ou 39' x 65'), la priorité sera accordée aux projets faisant appel à un certain déploiement dans l'espace comme les installations sculpturales ou les installations en arts médiatiques (projections vidéographiques, art sonore, etc.) sans exclure les autres disciplines comme la peinture, le dessin, la photographie, etc. (*ibid.*)

Finalement, les artistes doivent soumettre un devis financier « indiquant comment l'artiste compte prendre en charge les dépenses liées à la production et à l'installation de son œuvre ». (*ibid.*) Cela signifie qu'il incombe aux artistes de réunir les fonds nécessaires à la production de leurs projets dans la galerie du MAI. Cela est compréhensible pour un organisme de petite taille et qui n'a pas un revenu annuel très élevé. Par ailleurs, si l'appel représente une opportunité aux artistes dits de la diversité, on peut penser que la recherche de financement de la création peut se présenter comme un obstacle pour plusieurs artistes.

### 2.3. La vision interculturelle au MAI

Comme on l'a dit auparavant, la dimension interculturelle, la diversité et les minorités sont évoquées dans tous les projets du MAI. Les artistes et les compagnies doivent justifier leur démarche interculturelle. Mais quelle est la vision interculturelle du MAI ? Le MAI offre une définition de la « démarche interculturelle », sur laquelle les artistes peuvent s'appuyer :

La démarche interculturelle est un processus dynamique qui consiste en une mise en relation avec l'autre, un échange de vues ouvert et respectueux entre des personnages et de groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et/ou linguistique différents. Ces croisements culturels donnent lieu à un questionnement dynamique non seulement sur les relations interculturelles, mais aussi sur l'essence même de l'art et sur les conditions nécessaires à son renouvellement.

Lorsque nous faisons référence à une démarche interculturelle, nous supposons une démarche en interactions, une capacité de l'artiste à dialoguer avec l'autre et à expérimenter le métissage culturel. (MAI, 2019b, p. 6)

En ce qui concerne la notion d'interculturalité, l'organisme évite d'en donner une définition close, ce qui entraîne une certaine imprécision, mais en même temps, laisse la possibilité de s'adapter à une réalité changeante :

Le concept d'« interculturalité » étant un concept en constante évolution, l'étude des dossiers se fait au cas par cas, et nous sommes ouvert.e.s à votre interprétation de la question. (*ibid.*)

De toute façon, malgré le manque de précision sur l'approche interculturelle du MAI, on peut affirmer que cela s'inscrit dans un contexte d'adoption des politiques d'inclusion de la diversité culturelle pour les arts à Montréal. Cette perspective de la municipalité, à son tour, s'inscrit dans un contexte encore plus large, où l'inclusion de la diversité et l'approche interculturelle touchent les services publics offerts par la municipalité. Par ailleurs, on ne peut pas dire que ces efforts sont toujours couronnés de succès. Un des échecs est le manque de représentativité de la diversité culturelle dans les organismes culturels. Cela est suggéré par la Politique de développement culturel 2017-2022, qui reconnaît la nécessité

[d']Améliorer annuellement, dès 2017, dans le réseau Accès culture, la représentativité de la diversité culturelle montréalaise et des artistes issus de la diversité ainsi que ceux des communautés autochtones et anglophone, aussi bien dans la programmation que dans les publics. (Ville de Montréal, 2017, p. 32)

#### 2.4 Complices – Survol des projets en arts visuels depuis 2015

Le MAI rend disponible une liste des noms de tous les artistes appuyés par le programme *Complices* depuis 2005 (MAI, 2018c)<sup>25</sup>. Par ailleurs, il est possible de trouver plus d'information sur ceux qui sont soutenus depuis 2014, comme la discipline artistique et une brève description de leur projet. Il n'est pas possible d'affirmer que cette liste d'artistes soit complète. Comme cette sous-section se veut un simple survol des projets en arts visuels afin d'y trouver les éléments qui illustrent les « arts interculturels », cette lacune n'est pas très importante. En revanche, pour une étude plus approfondie de chaque projet, il aurait fallu s'astreindre à de longues recherches en archives. Dans cette liste, on peut trouver six artistes visuels soutenus par le programme *Complices*. Ce sont : Karen Tam<sup>26</sup>, Corinne Beaumier<sup>27</sup>, Adrián Morillo<sup>28</sup>, Daphne Boyer<sup>29</sup>, Hadi Jamali<sup>30</sup>, Cécilia Bracmort<sup>31</sup> et Bahar Taheri<sup>32</sup>. Ils sont tous issus des communautés culturelles, et souvent cette caractéristique est abordée dans leurs démarches artistiques.

---

<sup>25</sup> La liste complète est disponible sur <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/mai-acc-2005-2018.pdf>

<sup>26</sup> <http://www.karentam.ca/>

<sup>27</sup> <https://corinnebeaumier.com/>

<sup>28</sup> <http://www.adrianmorillo.com/>

<sup>29</sup> <http://www.daphneboyer.com/>

<sup>30</sup> <http://www.hadi-jamali.com/>

<sup>31</sup> <https://m-a-i.qc.ca/artiste/cecilia-bracmort/>

<sup>32</sup> <https://bahartaheri.com/>

Karen Tam affirme que son travail reflète « [sa] quête incessante d'appropriation culturelle, de faux et de marchandises, tout en essayant de mettre de l'avant des questions importantes à propos de la culture et de la race ». (Tam, 2018, n.p). Corinne Beaumier, une artiste d'origine chinoise, a une démarche artistique qui fait souvent référence à son adoption par une famille canadienne d'expression française<sup>33</sup>. Adrián Morillo, un photographe d'origine espagnole, est beaucoup intéressé par les complexités urbaines et les aspects sociaux. Daphne Boyer se définit comme « artiste en arts visuels et phytologue d'origine métisse, et affirme que « [ses] œuvres célèbrent son héritage autochtone ainsi que les plantes en tant que base de la vie sur Terre ». Hadi Jamali, artiste originaire de l'Iran, est désormais intéressé par « la spatialisation sonore et des images animées afin de troubler les liens entre les traditions visuelles dominantes et les diverses manifestations du (dé)paysement contemporain » (MAI, 2019). Cécilia Bracmort, artiste et commissaire française, « favorise dans son art et ses projets curatoriaux le mélange des genres, la transdisciplinarité et l'expérimentation. » Ses intérêts sont diversifiés et touchent autant « ses différentes “couches identitaires” que les notions de mouvements [...], d'espaces, d'histoire et de mémoire » (MAI, 2019h).

Finalement, l'artiste d'origine iranienne, Bahar Taheri, aborde « les questions du genre, de l'identité, de la mémoire collective et de la manipulation de médias de masse » (MAI, 2019i) et, plus récemment, « les structures architecturales et leur rapport au pouvoir et à la religion ». (*ibid.*)

Ces brèves descriptions nous permettent d'entrevoir le panorama des artistes et des projets accueillis par le MAI, c'est-à-dire, de ce qu'ils appellent les « arts

---

<sup>33</sup> Voir le témoin de l'échange de Corinne Beaumier en Chine <https://www.concordia.ca/cunews/main/stories/2016/01/27/montreal-to-hong-kong-a-students-search-for-her-roots-corinne-beaumier.html>. Ce voyage a incité l'artiste à réaliser un long-métrage, qui est toujours en cours en attendant des subventions de création. Voir <https://corinnebeaumier.com/En-cours>

interculturels ». *Grosso modo*, ces projets valorisent les identités, les relations ethnoculturelles, les espaces géographiques, l'immigration et les aspects liés à l'univers personnel des artistes. Mais on peut se demander si cela est suffisant pour nommer une production artistique « œuvre d'art interculturel <sup>34</sup> ».

---

<sup>34</sup> On reviendra à ce sujet dans le chapitre 4.

### CHAPITE III

## LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (MBAM) ET L'INCLUSION DE LA DIVERSITÉ

En 1860, quelques mécènes et quelques collectionneurs montréalais ont créé l'organisme *Art Association of Montreal*. Cette association avait pour but d'« encourager les gens à regarder et à apprécier l'art ». Cet organisme deviendra, en 1949, le Musée des beaux-arts de Montréal. (Skelly, 2016)

Organisme traditionnel de la Ville, le MBAM compte plus de 43 000 objets distribués dans les cinq pavillons qui composent la « cité muséale » : le Pavillon Jean-Noël Desmarais, dédié aux expositions temporaires et à l'art contemporain ; le Pavillon Michal et Renata Hornstein, dédié aux expositions temporaires ; le Pavillon Liliane et David M. Stewart, dédié aux arts décoratifs et au design ; le Pavillon Claire et Marc Bourgie, dédié à l'art québécois et canadien du 1700 siècle jusqu'à 1970 ; et le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, inauguré en 2017, qui est dédié à l'art international du Moyen Age jusqu'à l'art contemporain. Ce pavillon accueille aussi l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chimère. (MBAM, 2019a).

Selon les données du *Rapport annuel 2017-2018*<sup>35</sup>, le MBAM a été, en 2017, le deuxième musée le plus visité au Canada avec 1 323 837 visiteurs. De plus, Nathalie

---

<sup>35</sup> Voir MBAM (2019b). Rapport annuel 2017-2018 <https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Rapport-2017-2018-Fra.pdf>

Bondil, directrice du musée, a été lauréate du prix pour la diversité Paul-Gérin-Lajoie, offert par l'organisme Ensemble pour le respect de la diversité. Cet organisme vise à combattre l'intolérance et l'intimidation chez les jeunes au Québec et ailleurs au Canada<sup>36</sup>. À cette occasion, l'organisme Ensemble pour le respect de la diversité a affirmé ceci:

Sélectionnée pour ses nombreuses initiatives afin de favoriser l'inclusion et l'intégration, Nathalie Bondil, Directrice et conservatrice en chef au Musée des beaux-arts de Montréal, apporte au Musée une dimension humaine et une vision engagée. Célébrée pour son ouverture, elle a su développer une mission sociale et éducative au Musée. (Ensemble pour le respect de la diversité, 2017, n.p)

Mais cela ne sera pas le seul prix que le MBAM recevra. Encore en 2017, le MBAM a reçu le prix Phénicia Société 2017, offert par la Chambre de commerce LGBT du Québec<sup>37</sup>, et le prix Allié.e, offert par la Fondation Émergence<sup>38</sup>, un organisme montréalais qui a pour but de combattre l'homophobie et la transphobie. De plus, le MBAM a été désigné « partenaire de l'année » par le Groupe de recherche et d'intervention sociale, GRIS-Montréal, un organisme qui est dédié aux enjeux relatifs à la sexualité<sup>39</sup>. Pour Jacques Parisien, président du conseil d'administration du MBAM à l'époque, les prix et les distinctions reçus par le MBAM « récompensent les efforts déployés par le Musée et sa directrice afin de soutenir de nombreux programmes et projets favorisant l'inclusion et la diversité » (MBAM, 2019b, p. 6).

Dans le cadre des célébrations officielles du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, aussi en

---

<sup>36</sup> Voir <http://www.ensemble-rd.com>

<sup>37</sup> Voir <https://cclgbtq.org/>

<sup>38</sup> Voir <https://www.fondationemergence.org/>

<sup>39</sup> Voir <https://www.gris.ca/>

2017, le MBAM a réalisé la *Balade pour la paix*<sup>40</sup>. La Balade consistait en une exposition d'art public comportant une trentaine de sculptures ainsi que les drapeaux de plus de 200 pays, des cinq grandes régions canadiennes et de la Ville de Montréal (*ibid.*). De plus, le MBAM a choisi Louise Arbour en tant qu'ambassadrice de cet évènement. Louise Arbour est une ex-juge de la Cour suprême du Canada et ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La *Balade pour la paix* faisait référence à l'Expo 67, qui a eu pour thème « Terre des Hommes » et qui s'inscrivait dans un contexte de réflexion sur la paix mondiale et de célébration des valeurs humanistes.

Si, d'une part, les objectifs de la *Balade pour la paix* étaient louables, ils ont, d'autre part, suscités des malentendus, comme nous le rappelle le professeur Uzel dans son rapport sur les *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité à Montréal*:

la commande par le Musée des beaux-arts de Montréal du totem de l'artiste kwakwaka'wakw (kwakiutl) Charles Joseph de la Colombie-Britannique intitulée *Mât totémique des pensionnats* dans le cadre de l'exposition extérieure La Balade pour la paix organisée dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal [...] a irrité plusieurs artistes et diffuseurs autochtones du Québec, d'autant plus que les mâts totémiques de l'Ouest, avant d'être des œuvres d'art, sont des marqueurs de territoire. (Uzel, 2018, p. 62)

Encore une fois, les artistes autochtones du Québec se sont sentis exclus et sous-représentés sur leur propre territoire. Cette maladresse nous amène à conclure qu'il y avait un manque de sensibilité de la part du MBAM. Le musée affirme un discours

---

<sup>40</sup> Pour avoir plus d'information sur cet évènement, voir <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/balade-paix-musee-a-ciel-ouvert/>

inclusif en même temps qu'il oublie d'inclure ceux qui se trouvent à sa proximité<sup>41</sup>. De toute façon, l'embauche, en 2019, de l'ethnologue d'origine inuit, Lisa Qiluqqi Koperqualuk, en tant que conservatrice-médiatrice en art inuit, peut représenter une opportunité de changement en ce qui concerne les relations du MBAM avec les artistes contemporains inuits et des premières nations du Québec et du Canada.

Le MBAM est un des symboles de la richesse culturelle ainsi que de la richesse économique montréalaise. Certainement, les actions du musée ont un impact sur le réseau culturel de la Ville de Montréal.

### 3.1 Le Musée des beaux-arts humaniste et inclusif

Comme on l'a vu, le MBAM se définit en tant que musée « humaniste » et « inclusif ». À l'occasion de l'inauguration du Pavillon pour la paix, cette perspective est encore plus affirmée. Dans le catalogue de ce pavillon, la directrice et conservatrice en chef du Musée, Nathalie Bondil, a publié le « Manifeste pour un musée des beaux-arts humaniste », qui donne le ton de cette vision. Ce manifeste a été inspiré d'un projet mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication de France<sup>42</sup>.

Dans ce manifeste, Bondil affirme que les musées du XXI<sup>e</sup> siècle « auront plus que jamais un rôle majeur à jouer dans le “vivre ensemble” de notre “village global” ou “planétaire” » (MBAM, 2017, p. 20). De plus, Bondil affirme que la « culture mobilise cent pour cent de nos débats sur les enjeux d'intégration du modèle multiculturel dans

---

<sup>41</sup> Pour avoir une analyse approfondie de la situation des artistes contemporains autochtones du Québec, voir De Lacroix, P. (2017). Exposer, diffuser, faire entendre sa voix. Présence de l'art contemporain autochtone au Québec entre 1967 et 2013 (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal), disponible sur <https://archipel.uqam.ca/10462/1/M14980.pdf>

<sup>42</sup> Voir Eidelman (2017), disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000177.pdf>

notre nouvelle ère interculturelle ». Selon elle, « Au-delà d'un musée spécialiste, le musée veut être humaniste » (*ibid.*). Il faut « Repenser la pertinence institutionnelle ». (*ibid.*) Finalement, elle évoque le désir de l'équipe de « positionner le Musée comme un acteur engagé du progrès social » (*ibid.*).

En citant Simon Brault, qui a participé au Forum universel des cultures à Barcelone, en 2004, Bondil exhorte le musée à « s'inscrire dans le grands débats économiques et sociaux ». (*ibid.*) D'après elle, le Musée a une importance qui va au-delà de sa responsabilité culturelle. Il doit aussi s'impliquer dans la vie sociale et participer aux discussions actuelles.

Au-delà du seul ministère de la Culture, le musée répond à un mandat supra-ministériel : tourisme et économie, famille et santé, éducation et immigration... Car la culture est au cœur des enjeux actuels. Dans ce XXI<sup>e</sup> siècle, quand les migrations s'annoncent plus importantes que jamais pour des raisons climatiques, économiques et politiques et tandis que les stéréotypes, rumeurs et manipulations s'échafaudent en un clic par le chat ou clavardage médiatique incessant, préparer une société sereine pour demain est notre mission quand les faits sont souvent balayés par des postures qui relèvent de l'imposture. (*ibid.*)

### 3.2 Les artistes de la diversité et de l'autochtonie au MBAM

Tout d'abord, il n'existe pas de classifications des œuvres des collections du MBAM qui nous permettent de distinguer les travaux des artistes contemporains de la diversité ou de l'autochtonie. Pour constituer cette classification arbitraire, il aurait fallu une recherche approfondie sur les collections et sur les artistes. Pour ce travail dirigé, on se concentrera surtout sur les expositions temporaires d'art contemporain ainsi que sur les programmes du Musée qui visent les artistes de la diversité et de l'autochtonie.

Tout comme le MAI, le MBAM semble avoir élargi la notion de diversité culturelle afin de comprendre également d'autres diversités, telles que celles liées aux aspects physiques, sexuels et de genre. Par exemple, en 2016, le Musée a présenté une exposition de petite taille, celle des œuvres de Maxwell Bitton, un jeune qui a participé au programme de résidence *L'Art d'être unique*. Cette résidence visait les personnes atteintes de l'autisme ou d'un handicap intellectuel. Bitton a déjà collaboré avec plusieurs artistes professionnels, tels que Lucie Chicoine <sup>43</sup>, Paul Bourgault et Danielle Marleau. (Bitton, 2019).

En 2017, tandis que l'exposition temporaire principale était *Il était une fois... le western : Une mythologie entre art et cinéma*, le MBAM a présenté une série de trois expositions complémentaires, appelée *Elles Autochtones*, une saison destinée aux femmes autochtones : *Tout ce qui reste / Scattered Remains* de Nadia Myre, autochtone du Québec; l'installation immersive *Kushapetshekan / Kosapitcikan – Épier l'autre monde*, réalisée par les artistes attikameks Eruoma Awashish et Mekey Ottawa, et l'Innue Jani Bellefleur-Kaltush; et une troisième, qui a aussi fait partie de la programmation de la MOMENTA – Biennale de l'image, les séries *In-Between Worlds* (2010-2015) et *Wanderings* (2015) de la photographe ontarienne Meryl McMaster (MBAM, 2017). En plus d'accueillir des expositions des femmes autochtones, le MBAM a fait des acquisitions, comme annoncé par le quotidien *La Presse*.

Cet automne, le MBAM offre une place spéciale à des artistes féminines autochtones par des expositions ou des acquisitions de leurs œuvres, dans le cadre de *ELLES autochtones* [...] Le Musée s'est également porté acquéreur de deux œuvres d'artistes autochtones contemporaines : *Mixed Blessing* (2011) de Rebecca Belmore, et *Spirale tintante* (2015) de Maria Hupfield. (La Presse, 2017)

---

<sup>43</sup> À l'occasion de l'exposition de Maxwell Bitton, ont été exposées des œuvres inspirées des collections du MBAM, ainsi que des œuvres réalisées avec l'artiste Lucie Chicoine et avec Pierre Durette. Voir <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/maxwell-bitton/>

En 2018, en complément à l'exposition *D'Afrique aux Amériques : Picasso en face-à-face, d'hier à aujourd'hui*, le MBAM présente l'exposition *Nous sommes d'ici : L'art contemporain des Noirs canadiens*. Cette exposition, créée par le Royal Ontario Museum et adaptée par le MBAM « remet en question les préjugés sur la condition des Noirs au Canada ». Sur cette exposition, le Musée affirme ceci :

Des objets contemporains et historiques, des images et des concepts sont ici autant d'outils qui servent à brouiller la perception si répandue que la place des Noirs se trouve à la périphérie de l'histoire canadienne. Si le Canada est salué comme un pays où triomphe la diversité culturelle, le discours prédominant réduit l'expérience des Noirs à celle d'éternels immigrants ou de nouveaux arrivants, discours que les artistes contestent en révélant les traces ancestrales de leur présence au pays. Les multiples voix et sensibilités présentées bouleversent les récits simplistes et réconfortants, tout en affirmant la pertinence continue de leur existence dans le tissu social canadien. (MBAM, 2018a)

Une autre exposition pertinente était *Connexions : notre diversité artistique dialogue avec nos collections* qui comptait sur la participation des artistes émergents canadiens issus de la diversité culturelle : Arwa Abouon, Maria Ezcurra et Nuria Carton de Grammont, Brendan Fernandes, Hua Jin, Karen Tam, Pavitra Wickramasinghe et Z'otz\* Collective. Ces artistes ont choisi des objets de la collection des Cultures du Monde afin de s'inspirer dans leurs créations, qui ont été exposées entre septembre 2018 et juin 2019. Cette exposition avait le soutien du Conseil des arts du Canada, dans le cadre du programme Nouveau chapitre, qui commémorait le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération (MBAM, 2018b). Le MBAM a affirmé que :

*Connexions* offre la possibilité de découvrir en primeur sept œuvres d'art actuel aux côtés des objets que les artistes ont sélectionnés à même les collections du Musée. [...] Nos collections étant essentiellement constituées d'objets acquis par des collectionneurs occidentaux, elles ne

reflètent que partiellement les cultures dont elles sont issues, et sont plus souvent associées aux notions de visions exotiques et de rareté qu'à la représentativité culturelle. Dans cette perspective, inviter des artistes de la diversité à se réappropriier les collections des cultures du monde par la création et la mise en exposition de certains de ces objets permet une recontextualisation culturelle aussi créative qu'inclusive. (*ibid.*)

On peut encore citer l'exposition, réalisée en 2019, *Alanis Obomsawin, œuvres gravées. Une artiste et sa nation : les vanniers waban-akis d'Odanak* et l'exposition de l'artiste sénégalais Omar Ba, réalisée en partenariat avec *The Power Plant Contemporary Art Gallery* de Toronto.

En septembre 2019, le MBAM a mis en exposition le travail *Humanæ*<sup>44</sup> de l'artiste brésilienne Angélica Dass. Ce travail consiste en une grande mosaïque composée des portraits de 240 personnes, dont 150 citoyens montréalais. Chaque photographie est associée à une variation de couleur du nuancier (ou de la gamme) Pantone selon la couleur de la peau de chacun. Un travail qui, selon l'artiste, vise « le dialogue ». L'artiste a réalisé plus de 4 000 portraits photographiques, toujours en les associant à une couleur de la gamme Pantone. Jamais, dans cet exercice, elle n'a pu associer un portrait au noir ou au blanc. Cela l'amène à se poser cette question : « Pourquoi est-ce que l'on continue à définir la race humaine selon les critères de noir et de blanc ? » Selon le quotidien *La Presse*, à l'occasion du dévoilement de ce travail, la directrice du MBAM a « évoqué “la beauté de la diversité” et de l'interculturalisme » (Clément, 2019a). Ce projet précède l'ouverture de la nouvelle aile dédiée aux arts du Tout-Monde, qui a vu le jour en novembre 2019, au quatrième étage du pavillon Jean-Noël Desmarais.

---

<sup>44</sup> Voir <https://www.youtube.com/watch?v=wohM3yUWgc8>

Toutes ces expositions et ces artistes impliqués démontrent que le MBAM a la préoccupation de mettre en valeur les artistes dits « de la diversité » ou de l'autochtonie. Cela est très légitime et apporte beaucoup au milieu culturel. Il faut remarquer, par ailleurs, que malgré une longue liste d'expositions qui comptent sur les artistes de la diversité comme force principale, ces expositions sont encore catégorisées comme « Expositions-découvertes ». Cette définition est utilisée par le Musée pour faire référence aux expositions secondaires ou complémentaires. De plus, il faut noter que le Musée n'a pas l'habitude de réaliser des catalogues de ces expositions. Normalement, pour les « Expositions-découvertes », le Musée se limite à produire des cartes postales à vendre dans sa boutique-librairie, et des mentions dans sa revue *M*, une publication trimestrielle. Cependant, on peut penser que cette situation est due au fait que l'art contemporain ne fait pas partie de la mission prioritaire du Musée. En fait, en plus de présenter une collection permanente encyclopédique, le musée privilégie des grandes expositions *blockbusters* et c'est dans ces expositions que le musée concentre ses efforts de divulgation et de création de produits dérivés.

### 3.3. La résidence Empreintes

Depuis 2013, le MBAM et le CAM offrent conjointement aux artistes visuels issus de la diversité ou de l'autochtonie la résidence *Empreintes*. Chaque année, le MBAM lance un « appel de dossier » aux artistes qui peuvent s'inscrire à l'aide d'un formulaire disponible en ligne. Cette résidence, d'une durée de huit semaines, a pour objectif de permettre aux artistes de profiter des collections du MBAM pour stimuler leur inspiration dans la création de leurs œuvres d'art. À la fin du projet, une exposition a lieu dans la mezzanine de la Maison du Conseil des arts de Montréal.

Tout comme les projets du MAI, la résidence *Empreintes* a des critères d'admissibilité et de sélection des projets. Sont admissibles les projets des artistes issus des communautés culturelles, d'une minorité visible, ou des artistes issus des Premières Nations, les artistes Inuit ou Métis, ayant au moins sept ans de pratique professionnelle au Québec, qui sont citoyens canadiens ou résident permanent et qui demeurent sur l'Île de Montréal depuis au moins un an. (MBAM, 2019c). Les critères de sélection sont les suivants : originalité de la démarche artistique ; capacité d'adaptation et d'autonomie du candidat ; sensibilité aux réalités artistiques et historiques des collections du MBAM ; impact du projet sur la carrière du candidat et avantages qui en résulteront ; retombées pour la communauté culturelle et pour le Musée. (*ibid.*) Les artistes choisis jouissent d'une aide financière et d'une indemnité, conforme à l'information suivante :

Le présent projet a obtenu la participation financière du Conseil des arts de Montréal. L'artiste en résidence bénéficiera d'un cachet de 4 000 \$ et d'une indemnité de 3 000 \$ (375 \$ par semaine pendant 8 semaines) pour un total de 7 000 \$. Cette personne sera sélectionnée par un jury composé d'un membre de chacun des organismes responsables. Elle aura l'occasion d'exposer le fruit de ses recherches sous forme d'exposition, à la mezzanine de la Maison du Conseil des arts de Montréal. (*ibid.*)

### 3.4 L'interculturel au MBAM

En 2018, le MBAM a reçu une donation majeure de deux importants mécènes, le couple Serphan Crétier et Stéphany Maillery, de plusieurs millions de dollars. À la suite de ce don, le Musée a publié ceci dans sa page Facebook :

En cette journée internationale du vivre-ensemble en paix, soulignons l'ouverture l'année prochaine au MBAM de la nouvelle Aile des Cultures du monde et du Vivre-ensemble Stéphan Crétier et Stéphany Maillery, un nouveau lieu pour faire dialoguer les cultures. Cette nouvelle aile – qui comprendra 15 galeries réparties sur 1 000 m<sup>2</sup> – sera aménagée au 4<sup>e</sup> étage du Pavillon Jean-Noël Desmarais. (MBAM, 2018) <sup>46</sup>

Cette idée d'une programmation avec une approche interculturelle était apparue déjà en 2017, quand le quotidien *La Presse* a publié ceci :

Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) désire, plus que jamais, refléter la réalité plurielle de la population québécoise. Sa programmation 2018 fera donc une large part aux cultures du monde, une approche interculturelle qui vise à réformer notre regard. Avec également deux expositions plus « classiques » sur Napoléon et Alexander Calder. (Clément, 2017)

Selon la directrice du musée, Nathalie Bondil, cette aile présenterait un « parcours géopoétique », où les objets archéologiques anciens vont cohabiter avec des objets des artistes contemporains, (MBAM, 2019d).

Encore dans ce même esprit, le MBAM a annoncé, en 2019, la création du comité consultatif *Art et vivre-ensemble*. Ce comité est composé par Michel de la Chenelière, président du conseil d'administration du MBAM, Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du MBAM, Moridja Kitenge Banza, artiste et responsable des programmes éducatifs *Cultures du monde et vivre-ensemble* du MBAM, Marie Houzeau, directrice générale du *Groupe de recherche et d'intervention sociale* (GRIS)

---

<sup>46</sup> En décembre 2017, a adopté le 16 mai comme la Journée internationale du vivre-ensemble en paix. <https://www.un.org/fr/events/livinginpeace/>

de Montréal, Mohammed Makhfi, artiste, calligraphe et éducateur artistique, Cécile Rousseau, directrice de l'équipe *Recherche et action sur les polarisations sociales*, Moussa Sène, président du *Conseil interculturel de Montréal*, Nadine St-Louis, fondatrice et directrice générale de *Espace culturel Ashukan*, Bob W. White, directeur du *Laboratoire de recherche en relations interculturelles* (LABRRI) et responsable du partenariat *Montréal ville interculturelle* et Cathy Wong, présidente du conseil municipal de la Ville de Montréal (MBAM, 2019e). Le but de ce comité est de :

favoriser les actions et la réflexion du Musée pour son accessibilité au sein de la société et la rencontre des publics. Il favorisera la mise en place de projets valorisant la diversité et l'inclusion, en plus de fédérer des organisations partenaires autour de questions interculturelles. (*ibid.*)

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'autres informations sur les actions de ce comité. De toute façon, son existence indique une volonté du musée de conserver cet esprit d'inclusion de la diversité et d'écouter d'autres voix à cet égard.

Le MBAM, étant un musée doté de bonnes ressources financières, pourrait en outre acquérir des œuvres d'artistes contemporains dits de la diversité. Cependant, comme l'affirme l'organisme dans un communiqué de presse, « Presque toutes les acquisitions du MBAM dépendent de la générosité de donateurs et collectionneurs qui souhaitent enrichir les collections » (MBAM, 2019)<sup>47</sup>. À cet égard, le Musée vient tout juste d'annoncer la création du Fonds Marie-Solange Apollon pour l'acquisition des œuvres d'artistes québécois et canadiens émergents et sous-représentés. Ce fonds, créé par

---

<sup>47</sup> Voir MBAM (2019f), disponible sur [https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/MBAM-Communique-Fonds-Marie-Solange-Apollon\\_FINAL.pdf?c\\_rid=67z00tp2019ncGScaDg-1316014577%7C42341194](https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/MBAM-Communique-Fonds-Marie-Solange-Apollon_FINAL.pdf?c_rid=67z00tp2019ncGScaDg-1316014577%7C42341194)

l'initiative de l'artiste canado-haïtien Manuel Mathieu <sup>48</sup>, a permis au Musée d'acquérir l'œuvre *Le chant des oiseaux*, de l'artiste d'origine iranienne, Leila Zelli <sup>49</sup>.

Il faut signaler que ce n'est qu'en 2018 que Manuel Mathieu devient le premier artiste Noir haïtien à rentrer dans la collection du MBAM. Avant le MBAM, seul le Musée de la Civilisation du Québec avait une œuvre de ce jeune artiste qui rayonne au Québec ainsi qu'à l'international.

---

<sup>48</sup> Manuel Mathieu a intégré l'exposition *Nous sommes ici, d'ici - L'art contemporain des Noirs* présentée en complémentarité avec l'exposition *D'Afrique aux Amériques : Picasso en face-à-face, d'hier à aujourd'hui*, au MBAM en 2018.

<sup>49</sup> Leila Zelli a participé à la résidence *Empreintes* en 2019.

## CHAPITE IV

### L'ENJEU DE LA DIVERSITÉ MIS EN CONTEXTE

On remarque que les mots « diversité », « interculturel », « autochtonie » et « inclusion » apparaissent dans le vocabulaire politique québécois et montréalais ainsi que dans celui des organismes culturels. Dans ce chapitre, on fera un survol des notions d'« interculturel » et de « multiculturel ». Ensuite, on identifiera l'approche interculturelle du MAI et du MBAM dans le travail d'inclusion des artistes de la diversité culturelle et de l'autochtonie, dans le contexte des politiques pour la diversité.

#### 4.1 L'interculturalisme au Québec

Tout d'abord, on doit rappeler la composition de la société canadienne et la nature distincte du Québec, une province francophone, encore empreinte de la culture française et catholique, au sein d'une nation majoritairement anglophone, héritière de la culture britannique et qui partage des valeurs communes à la culture américaine. À cela, s'ajoute la relation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et le fait que le Canada est l'un des pays qui reçoivent le plus d'immigrants au monde. Dans une société diverse et complexe, il est important de réfléchir sur les moyens à prendre pour organiser et orienter les politiques publiques afin de favoriser l'accès aux services offerts par l'État ainsi que de maintenir la cohésion sociale. On remarque ce besoin

surtout pendant la campagne électorale dont les sujets comme l'immigration, le port des signes religieux, la situation de la langue française et la souveraineté du Québec, les relations avec les peuples autochtones et inuits, entre autres, prennent un temps important dans les débats publics. Ces débats, souvent empreints de malentendus et de préjugés, illustrent la méfiance et l'inquiétude des citoyens par rapport à ces sujets qui touchent les échanges culturels. Les sociétés démocratiques, qui cherchent à garantir l'État de droit, sont encouragés à respecter les conventions internationales à l'égard des droits de la personne et à combattre la discrimination ainsi que l'exclusion des individus.

Lorsqu'on parle de l'aménagement de la diversité culturelle au Québec, on parle d'interculturalisme. Cette approche se distingue du multiculturalisme canadien, mis en place depuis les années 1970 par le gouvernement fédéral du Canada. D'une part, le multiculturalisme fait partie de la *Charte canadienne des droits et libertés*. D'autre part, la notion d'interculturalisme n'a jamais été supportée par une loi ni une définition précise de la part des instances politiques et gouvernementales, bien que l'utilisation de ce terme date des années 1980 (Rocher *et al.*, 2007, p. 1). Cependant, malgré ce manque de précision, il est possible de trouver dans la littérature et dans certains documents officiels des pistes de définition. En effet, selon Labelle et Dionne (2011, p. 41), des auteurs, en conclusion d'une « analyse des politiques publiques québécoises depuis les années 1980 » ont pu observer que

l'interculturalisme renvoie à un ensemble de caractéristiques qui, prises individuellement ou en groupe, peuvent toutes servir à donner un peu de substance à diverses notions vaguement évoquées dans les documents gouvernementaux : dialogue interculturel ; rapprochement interculturel ; culture québécoise de tradition française comme foyer de convergence ; rapprochement entre la majorité francophone et les diverses communautés ; éducation interculturelle ; respect mutuel entre tous les groupes ; échange interculturel ou intercommunautaire ; réciprocité ; contrat moral ; culture publique commune ; culture civique commune, cadre civique commun, etc. (Labelle et Dionne, 2011, p. 41)

Par ailleurs, le sociologue Gérard Bouchard définit ainsi l'interculturalisme dans son ouvrage *L'interculturalisme: un point de vue québécois* (2012) :

L'interculturalisme comme pluralisme intégrateur, est un modèle axé sur la recherche d'équilibres qui entend tracer une voie entre l'assimilation et la segmentation et qui, dans ce but, met l'accent sur l'intégration, les interactions et la promotion d'une culture commune dans le respect des droits et de la diversité. (Bouchard, 2012, p. 51)

Plus tard, Bouchard nuance sa définition de l'interculturalisme, qui rejoint alors d'autres modèles pluralistes qui prennent en considération la diversité, à laquelle il associe une série de principes orienteurs :

Avec plusieurs autres modèles, l'interculturalisme adhère au pluralisme en tant qu'orientation fondamentale visant le respect de la diversité. En découlent une reconnaissance du droit des minorités, la pratique des accommodements raisonnables, diverses mesures de discrimination positive, un souci appuyé pour l'inclusion économique et sociale des immigrants et des membres des minorités, une lutte constante contre la xénophobie, le racisme et la discrimination et des politiques publiques visant à permettre aux nouveaux arrivants de maintenir un lien avec leur culture d'origine s'ils le désirent. S'ils n'appartiennent pas en propre à l'interculturalisme, ces éléments en sont partie intégrante. (Bouchard, 2015)

Pour White (2014), il est possible d'identifier l'utilisation du terme « interculturel » au Québec selon trois perspectives :

[une] *réalité sociologique*, qui émerge à l'occasion d'une rencontre entre personnes venant d'horizons culturels différents. [...] [une] *idéologie politique* que certains entendent opposer aux autres modèles dominants,

tels que le multiculturalisme canadien, le *melting pot* américain ou le républicanisme à la française [...] une *orientation épistémologique* qui se caractérise par le souci d'autrui dans une éthique relationnelle, l'humilité par rapport à la complexité de l'Autre, et la reconnaissance du fait que le savoir est coproduit. (White, 2014, p. 36-37).

Cependant, pour cet auteur, il est nécessaire de distinguer les concepts d'interculturalité, d'interculturalisme et d'interculturel. Selon lui, le premier serait une réalité socioculturelle, le deuxième une idéologie politique, et le troisième, une orientation épistémologique « définie par une éthique relationnelle » (White, 2014, p. 37-38).

D'une façon générale, les mêmes principes pluralistes appliqués dans le cadre de la pensée interculturelle québécoise s'appliquent au multiculturalisme canadien. On peut se demander quelle est la différence entre l'interculturalisme québécois et le multiculturalisme canadien.

Selon Bouchard (2012), l'interculturalisme stimule un sentiment d'appartenance à la « nation » québécoise de tous les groupes composant la société, reconnus comme groupes culturels, tandis que le multiculturalisme ne reconnaît les francophones que comme une collectivité parmi les autres au Canada. L'interculturalisme reconnaît donc l'existence d'une culture de langue française majoritaire au Québec, ce que, selon l'auteur, le multiculturalisme ne fait pas. Bouchard souligne, encore, que l'interculturalisme se préoccupe des rapprochements entre les gens, de la protection de la langue française et du caractère spécifique de la société québécoise par rapport à sa situation largement majoritaire au Québec et minoritaire au Canada, situation qui provoque chez elle des inquiétudes pour son avenir. Cette condition caractéristique ne peut être associée à l'approche multiculturelle. Finalement, Bouchard (2012) reconnaît que le multiculturalisme canadien se rapproche à certains égards de l'interculturalisme québécois et il signale les principes communs entre les deux modèles : « égalité, respect

de la diversité, non-discrimination, participation civique et politique, rejet de l'assimilation et de l'exclusion ».

Pour Rocher et White (2014), le multiculturalisme et l'interculturalisme présentent des différences, mais pour eux, la plus importante est l'échelle d'action de chaque approche :

La principale différence entre les deux approches tient en effet à la représentation de la communauté politique et nationale au sein de laquelle la diversité doit être reconnue et se déployer : d'un côté, un Canada bilingue et multiculturel, et, de l'autre, un Québec qui, d'une part, désigne le français comme seule langue officielle et comme langue publique commune, et, d'autre part, cherche à assurer son avenir dans un contexte où la majorité francophone constitue une minorité nationale. (Rocher et White, 2014, p. 37)

White (2014, p. 39) attire l'attention sur le fait qu'il faut « aller au-delà du débat entre l'interculturalisme et le multiculturalisme [...] [et] de la logique des accommodements ». Cet auteur dénonce aussi l'« instrumentalisation du dialogue interculturel » et la « simplification des dynamiques interculturelles ». (White, 2014, p. 36). Cette simplification résulterait du manque de précision des notions d'« interactions » et de « rapprochement » sur lesquelles plusieurs auteurs s'appuient pour différencier l'interculturalisme et le multiculturalisme. (White, 2014, p. 36). Il se peut aussi que l'instrumentalisation et la simplification à outrance du débat proviennent surtout du jeu des partis politiques et du rôle des grands médias dans la formation de l'opinion publique.

Dans un rapport déposé à la *Commission des relations avec les citoyens*, White, Gratton et Rocher (2015, p. 9-10)<sup>50</sup> présentent une série de pièges liées à l'approche interculturelle comme la « confusion entre interculturalité et multiculturalisme » et l'imprécision de la terminologie autour de l'interculturel. Les auteurs rappellent aussi que

l'interaction exige des outils pour documenter les conditions spécifiques de l'inclusion en contexte pluriethnique, surtout parce que les interactions peuvent multiplier les préjugés et en créer des nouveaux.

De plus, tout comme Bouchard, les auteurs insistent sur le fait qu'il faut réfléchir davantage sur la situation de la majorité francophone au Québec, qui, dans un contexte canadien et plus largement américain, a un statut minoritaire. Finalement, les auteurs évoquent l'idée qu'il faut s'orienter vers une réflexion sur les compétences interculturelles. Les compétences interculturelles renvoient à « la capacité de reconnaître et d'utiliser le savoir culturel comme une source d'apprentissage dans le but de concevoir des interventions, des programmes et des politiques efficaces » (White, Gratton et Rocher, 2015, p. 15).

Malgré les différences et les similitudes entre les approches interculturelle et multiculturelle, Rocher et White (2014) affirment que :

Pour l'essentiel, les deux approches reconnaissent la diversité et favorisent la cohésion, la participation, la lutte contre le racisme et la discrimination, la mise en place d'institutions publiques plus inclusives et équitables, la

---

<sup>50</sup> Disponible en ligne sur <https://francisation.ticfga.ca/files/2015/03/WhiteGrattonRocherConditionsInclusion.pdf>

création de mécanismes de consultation et la sensibilisation des institutions et des organismes publics au pluralisme (p. 18) <sup>51</sup>.

Les deux approches reconnaissent la diversité et se soucient de son inclusion équitable dans toutes les sphères de la vie sociale ainsi que dans les institutions, notamment, en ce qui concerne notre étude, dans les organismes subventionnaires, les organismes culturels, les musées, etc.

#### 4.2. La diversité en perspective

On voit jusqu'ici que la notion de « diversité » apparaît souvent dans cette étude de même que dans les discours du MAI et du MBAM. À cet égard, l'UNESCO a promu, en 2001, la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, qui soutenait le développement des échanges interculturels (UNESCO, 2002).

En 2010, l'UNESCO a publié le rapport *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*. Dans ce rapport, la créativité est présentée en tant qu'un des « vecteurs clés de la diversité culturelle ». Le rapport souligne aussi le fait que le circuit de l'art contemporain se montre de plus en plus ouvert aux expressions artistiques de la « diversité ».

La rencontre avec la diversité dans les arts est facilitée par la croissance des échanges artistiques dans le monde entier. Aujourd'hui, la « diversité culturelle » dans le monde de l'art est devenue plus significative que n'avait pu l'être le cosmopolitisme de la modernité européenne du début du XX<sup>e</sup> siècle. [...] les années 1990 ont vu une évolution remarquable des circuits de l'art contemporain du fait de la lente montée en puissance de nouveaux espaces pour l'exposer, de plus en plus réceptifs à des expressions artistiques demeurées jusque-là exclues – celles des Africains,

---

<sup>51</sup> Pour une synthèse des différences et similitudes des deux modèles, voir Rocher et White (2014, p. 18) <https://irpp.org/wp-content/uploads/2014/11/study-no49.pdf>

des Asiatiques, des Latino-Américains, des Chicanos, des peuples des Premières nations et des femmes. (UNESCO, 2010, p. 173)

Effectivement, on trouve plusieurs exemples d'inclusion des artistes de la diversité dans les circuits de l'art autour de la planète. En 2019, par exemple, le MoMA a investi 400 000 000 \$ (quatre cents millions de dollars) pour reconfigurer ses galeries d'expositions pour y inclure des objets des artistes dits de la diversité : Noirs, femmes, Latino-américains, entre autres <sup>52</sup>. Dans la même année, le Musée d'art de Baltimore annoncé qu'il allait acheter seulement des œuvres d'artistes dits du sexe féminin <sup>53</sup>. En 2018, le Conseil des arts du Canada, le ministère de la Culture de l'Argentine et la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles ont organisé le premier *Sommet des Amériques sur la culture* <sup>54</sup>. Réalisé à Ottawa, cette rencontre a réuni 169 délégués de 33 pays pour discuter du changement social, de l'inclusion, de la diversité, des droits autochtones et de la réconciliation par le biais de l'art et de la culture.

Les exemples d'inclusion de la diversité sont multiples ici et ailleurs. On peut même penser que cette perspective correspond à une nouvelle éthique du champ artistique et muséal de nos jours. Mais, malgré cette ouverture vers la diversité, l'inclusion *de facto* ne progresse pas aussi rapidement qu'on le désirerait. En septembre 2019, le Musée d'art contemporain de Montréal a vu une manifestation d'artistes de la diversité qui demandaient plus de visibilité dans les musées et les centres d'art québécois <sup>55</sup>. Ces

---

<sup>52</sup> Voir <https://www.nytimes.com/2019/02/05/arts/design/moma-museum-renovatin.html>

<sup>53</sup> Voir <https://www.nytimes.com/2019/11/30/us/Baltimore-art-museum-women.html>

<sup>54</sup> Voir <https://conseildesarts.ca/initiatives/sommet-des-ameriques#cardmodal-a4723b4d202241c892bab2dc2cd69838>

<sup>55</sup> Voir <https://www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/201909/18/01-5241836-des-artistes-visuels-de-la-diversite-menent-une-action-declat-au-mac.php>

artistes-manifestants, qui exhortaient plusieurs organismes, y compris le Musée des beaux-arts de Montréal, déclamaient leur « Manifeste des inconnus » qui disait :

Arrêtons de minoriser la différence et attaquons-nous aux causes profondes de l'exclusion systémique dans les arts. Nous sommes les inconnus, les sans-chalets, les sans-papiers, les travailleurs temporaires, les réfugiés, les artistes, les racisé.e.s défenseurs d'une République aux accents multiples. (Manifeste, cité dans Clément, 2019).

Ce mouvement d'artistes montréalais rejoint d'autres mouvements qui émergent un peu partout et qui ne sont pas restreints au milieu artistique. En effet, les individus ayant un sentiment d'exclusion peuvent se regrouper en collectif qui partage un intérêt commun. Tout cela témoigne d'un mouvement social. Donc, que les artistes expriment leur mécontentement en utilisant la création artistique n'est pas leur seule façon de s'engager. En tant que catégorie professionnelle, ils peuvent aussi s'organiser en groupes engagés qui militent pour des objectifs communs. Ainsi, tout comme dans la société en général, ces mouvements peuvent toucher la classe sociale, les conditions de travail, la distribution de la richesse et les aspects relatifs à l'identité, tels que le genre, la sexualité, l'ethnie, etc. On doit aussi tenir compte des postures « décoloniale »<sup>56</sup> et « postcoloniale »<sup>57</sup> qui influencent le milieu artistique.

---

<sup>56</sup> Pour une introduction sur la pensée décoloniale, voir Mathias (2018), disponible sur <https://www.erudit.org/fr/revues/ela/2018-n45-ela03987/1051620ar.pdf>

<sup>57</sup> Pour une introduction sur la pensée postcoloniale, voir Mbembe *et al.* (2006), disponible sur <http://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/24259121>

En 2016, un collectif français intitulé *Décoloniser les arts*<sup>58</sup> a envoyé une charte<sup>59</sup> destinée principalement aux directeurs des théâtres français ainsi qu'à d'autres responsables culturels. Cette charte demandait l'engagement des responsables culturels dans la lutte contre la discrimination et pour la représentation de groupes marginalisés au sein des projets culturels. Afin de faire pression, ce collectif a joint à la charte un questionnaire posant des questions provocatrices. Ils leur demandaient si les responsables culturels connaissaient des directeurs ou des directrices d'organismes culturels publics non-blancs, la couleur de la peau des artistes associés aux organismes et le rôle joué par les acteurs non européens. À la fin, ce document proposait un lexique très engagé afin de « faire avancer l'acceptation de la diversité dans la Culture française ». Mais ce mouvement dans les arts a aussi ses critiques.

En 2018, un groupe de 80 intellectuels français a publié le manifeste *Le « décolonialisme », une stratégie hégémonique* dans l'hebdomadaire *Le Point*, une publication de centre-droite, en accusant les groupes qui, « sous couvert de lutte pour l'émancipation, réactivent l'idée de "race"<sup>60</sup> ». Isabelle Barbéris, maître de conférences HDR à l'université Paris-Diderot et spécialiste du théâtre contemporain, qui a écrit l'ouvrage *L'art du politiquement correct* (2019), affirme que le collectif *Décoloniser les arts* est « un groupe d'artistes qui défendent une conception de la culture proche des postulats décoloniaux avancés par des associations et lobbys extrémistes ». Dans son ouvrage, publié en 2019, Isabelle Barbéris dénonce l'« hystérisation [...] du motif identitaire » et le « positionnement politique ethno-différentialiste et identitaire » du collectif *Décoloniser les arts*. Barbéris, de mon point

---

<sup>58</sup> Pour voir la page Facebook du collectif *Décoloniser les arts*  
<https://www.facebook.com/decoloniserlesarts/>

<sup>59</sup> Le manifeste complet est disponible sur  
[https://issuu.com/la1ere/docs/decoloniser\\_les\\_arts\\_final\\_1\\_/8](https://issuu.com/la1ere/docs/decoloniser_les_arts_final_1_/8)

<sup>60</sup> [https://www.lepoint.fr/politique/le-decolonialisme-une-strategie-hegemonique-l-appel-de-80-intellectuels-28-11-2018-2275104\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/le-decolonialisme-une-strategie-hegemonique-l-appel-de-80-intellectuels-28-11-2018-2275104_20.php)

de vue, présente une bonne critique de certaines exagérations des militants de la diversité dans les arts qui risquent de tomber dans un piège sectaire de « moralisation » du champ culturel. Par ailleurs, cette auteure ne semble pas se soucier du fait qu'en effet, la réussite professionnelle pour tous les artistes de la diversité n'a pas le même profil et tous n'expérimentent pas de la même manière leur développement dans le monde culturel. Idéalement, on devrait progresser vers une situation où les aspects ethniques et identitaires des artistes ne devraient pas être mis au premier plan. Cependant, dans les faits, certaines personnes ou certains groupes de personnes, pour des raisons historiques, ne peuvent tout simplement pas oublier qu'ils sont des Noirs, des femmes, des autochtones, etc., et donc plus désavantagés financièrement et dans la progression de leur carrière artistique, moins présents dans les collections des musées, dans les expositions, dans les galeries d'art, etc.

Au Canada, les postures « décoloniales » des musées sont appuyées par des mesures officielles. On peut citer, par exemple, le Programme de réconciliation de l'Association des musées canadiens (AMC), réalisé dans le cadre du travail de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les pensionnats indiens. L'AMC compte sur un Conseil de la réconciliation, qui :

croit que les musées et les autres institutions connexes ont une responsabilité de consulter, de décoloniser, de réorganiser et de collaborer avec les peuples et les communautés Premières nations, inuits et métis et de défendre leurs intérêts pour contribuer à bâtir un monde diversifié et socialement inclusif et affirme son engagement à promouvoir la réconciliation. (Association des musées canadiens, 2017) <sup>61</sup>

---

<sup>61</sup> Voir le site Web de l'AMC sur [https://www.museums.ca/site/reconciliation?language=fr\\_FR&](https://www.museums.ca/site/reconciliation?language=fr_FR&)

Il faut noter que l'Association des musées canadiens revendique une plus grande représentation des Premières Nations et des Inuits dans les processus décisionnels des musées depuis les années 1990.

Dans une conférence présentée dans le cadre de la 25<sup>e</sup> assemblée générale de l'ICOM, à Kyoto, en 2019, Michèle Rivet, avocate et muséologue canadienne, affirme que les « musées canadiens ont amorcé le passage de la décolonisation à l'autochtonisation <sup>62</sup> ». Rivet donne quelques exemples comme celui de l'exposition *Porter son identité*, du Musée McCord, où un artiste ou conservateur autochtone choisit des œuvres d'art pour intégrer l'exposition. Tous ces programmes d'inclusion de la pluralité ou de décolonisation des musées portent, en quelque sorte, une « discrimination positive <sup>63</sup> », que ce soit en invitant des artistes autochtones ou des artistes de la diversité culturelle ou sexuelle, etc. Ces actions, comme nous l'avons vu dans le débat français, sont souvent critiquées. Frederico (2016), professeur à l'Escola de Comunicações e Artes de l'Universidade de São Paulo, signale deux façons de traiter de la pluralité dans un État démocratique. Une première, dans une logique culturelle et identitaire, où les différences culturelles, ethniques et de genre sont d'abord affirmées pour ensuite faire l'objet d'une lutte pour leur reconnaissance. Une deuxième, dans une logique universaliste, met l'accent sur la sphère socioéconomique et le partage de valeurs communes de la société, comme conditions de la réalisation de la citoyenneté.

Frederico identifie une tension entre les droits particularistes des minorités et les droits universels. En ce sens, l'auteur signale que les défenseurs des droits particularistes critiquent l'idée que tous les humains sont égaux et les défenseurs des droits universels, pour leur part, critiquent l'exagération apportée aux différences par les particularistes

---

<sup>62</sup> Voir le site Web de l'ICOM Canada <https://www.icomcanada.org/fr/2019/08/30/de-la-decolonisation-a-lautochtonisation-la-route-vers-legalite/>

<sup>63</sup> Voir Villenave, B. (2006). La discrimination positive : une présentation. *Vie sociale*, 3(3), 39-48. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2006-3-page-39.htm?contenu=article>

peuvent nuire à la cohésion sociale. Dans les faits, nous observons, avec les particularistes, que les êtres humains ne sont pas « égaux » dans la réalité. Par ailleurs, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirme que les « êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (ONU, 1948).

En conséquence, nous pouvons conclure que la discrimination et l'exclusion dépendent de plusieurs causes humaines et non de la nature des humains. Pour contrer la discrimination et l'exclusion, les humains, doués de raison et de conscience, devraient agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité afin de réduire cette tension entre les droits particularistes et les droits universels et de tendre vers l'égalité de droits et de liberté entre les humains.

Pour Frederico, les deux arguments ont raison. Il affirme que la lutte pour la reconnaissance a eu deux moments. Un premier, axé sur la reconnaissance de l'égalité et un deuxième, axé sur la reconnaissance de la différence. L'auteur affirme que les politiques axés sur la particularité et l'inclusion par le biais de la discrimination positive ont un effet inverse, puisqu'elles séparent la société et provoquent de ressentiments. Il conclut ainsi :

Chaque réponse désigne des voies différentes : ou on considère la nation comme un ensemble d'ethnies différenciées ou on mise sur une vision assimilationniste qui valorise l'hybridité comme constitutive de la nationalité et de la citoyenneté. (Frederico, 2016) (Traduction libre)

Les modèles d'inclusion des artistes dits de la diversité ne forment pas un consensus, tout comme la mise en valeur de cette notion de diversité. Ce débat n'est pas clos. Au-delà des polémiques, la réalité est que les mouvements sociaux ont changé. L'identité, l'ethnie, la condition sexuelle ont gagné un espace important et vont au-delà de la conception marxiste de la lutte des classes, même si ces nouvelles perspectives ne l'abandonnent pas. Ces mouvements sociaux vont trouver, dans les musées et dans la

muséologie, un accueil privilégié pour s'exprimer. En effet, les musées et la muséologie ont développé une ouverture sur les enjeux sociaux tels que ceux entourant l'inclusion de la diversité.

#### 4.3. L'art multiculturel? L'art interculturel?

Il est indéniable que les approches multiculturelles et interculturelles ont eu une influence sur le fonctionnement des institutions et des organismes culturels, en favorisant la création des programmes d'inclusion de la diversité, l'adoption d'actions décoloniales, des bourses pour les artistes issus de la diversité ou de l'autochtonie, etc. Mais dans quelle mesure ces approches ont-elles influencé les arts visuels, c'est-à-dire, l'œuvre d'art elle-même?

Lorsqu'on parle de multiculturalisme ou d'interculturalisme, on revient à la notion de reconnaissance et de respect des « diversités ». L'ethnie, le genre, la sexualité, les conditions physiques, les conditions sociales, les interactions, les rapprochements, les processus d'hybridation culturelle, etc. forment le cadre théorique de ces approches pluralistes. En même temps, ces mots représentent un univers d'inspiration très riche pour les artistes. Bien que le fait que les artistes traitent des enjeux qui touchent à la vie et à la société dans leurs créations artistiques ne soit pas nouveau, le multiculturalisme et l'interculturalisme amplifient les possibilités. On entend parler de l'art féministe, de l'art *queer*, de l'art autochtone, de l'art noir, de l'art du tiers-monde etc. Les artistes qui se penchent sur cette perspective multiculturelle valorisent un aspect engagé de l'art, en proposant un dialogue entre l'esthétique et la politique.

En même temps, l'approche interculturelle, particulièrement, favorise la notion d'« échange culturel ». Ces échanges culturels peuvent représenter un atout pour la création dans la mesure où l'on met sur la table la reconnaissance des savoirs des

individus d'ailleurs. Cependant, ce discours universaliste ou internationaliste peut cacher d'autres problèmes. Dans un récent article publié dans la revue *Esse*, Uzel (2019) attire l'attention sur le fait que quelques artistes utilisent l'argument de l'« échanges culturels » pour déguiser une forme d'appropriation culturelle, sans se soucier des rapports de pouvoir entre dominants et dominés.

En affirmant que la « mondialisation de l'art » encourage la « disparition » des conflits et des antagonismes politiques propres au tournant éthique de l'art », Uzel présente une critique des artistes « appropriationnistes » du terrain culturel, en dénonçant le manque de sensibilité de ceux qui s'approprient quelque chose qui ne leur appartient pas, sans au moins se soucier de la valeur symbolique de cet élément culturel.

Plutôt que de qualifier une production artistique de multiculturelle ou d'interculturelle, on propose de parler du multiculturel ou de l'interculturel en art, lorsque les artistes utilisent ces enjeux pour nourrir les concepts de leurs créations. Du côté des organismes culturels, on propose de parler de multiculturalisme et d'interculturalisme en tant que fondements d'une pratique organisationnelle. Le multiculturalisme suggère un modèle où la diversité est conçue dans des rapports de juxtaposition. L'interculturalisme, pour sa part, propose un modèle de société, dans le respect de la diversité et dont les relations entre les éléments de cette diversité créent un « quelque chose » ensemble.

En observant le discours et les pratiques du MAI et du MBAM, on peut se demander sur quelle compréhension de l'interculturalisme chacune de ces organisations fonde son approche et ses pratiques. D'abord, le MAI reprend l'idée d'une « démarche interculturelle », que l'organisme considère comme « une mise en relation avec l'autre », « un échange de vues ouvert », une « capacité de l'artiste à dialoguer avec l'autre et à expérimenter le métissage culturel » (MAI, 2019). Ces énoncés plutôt vagues nous permettent d'établir un lien entre le discours du MAI et la notion d'une « réalité sociologique » et d'une « éthique relationnelle » tel qu'indiqué par White

(2014). Cela semble être une approche réussie au MAI dans la mesure où cet organisme va au-delà de la diffusion culturelle et devient un lieu rassembleur des artistes. Dans sa pratique, le MAI réalise un travail dans l'esprit de l'interculturalisme, c'est-à-dire, de cette « idéologie politique » d'inclusion des artistes dits de la diversité et les aidant à s'intégrer au milieu des arts tels qu'ils sont. Dans son rapport, Uzel (2017) signale que plusieurs artistes mentionnent que, suite à une exposition au MAI, ces artistes ont vu leur carrière s'ouvrir. On rappelle que Manuel Mathieu, responsable de la création du Fonds Marie-Solange Apollon du MBAM, a eu sa première exposition solo au MAI en 2012<sup>66</sup>.

Le MBAM évoque la notion de « dialogue interculturel » et d'« échange culturel ». Ces énoncés sont plus marquants dans la proposition de création de la nouvelle aile Cultures du Tout-monde, où le choix du commissariat propose un dialogue entre les œuvres contemporaines et les objets archéologiques. En ce qui concerne la résidence *Empreintes*, là encore, on voit un essai de réalisation d'un « quelque chose ensemble », dans la mesure où les artistes utilisent des collections du musée pour s'inspirer dans leurs créations. Cependant, ce dialogue semble être un peu plus problématique, car la mise en relation des objets archéologiques et de l'art contemporain peut créer d'autres problèmes et des préjugés, comme une hyper-valorisation de l'exotisme des cultures non occidentales.

---

<sup>66</sup> Voir <https://web.archive.org/web/20120226084004/http://www.m-a-i.qc.ca/francais/program.asp>

## CONCLUSION

Ce travail a pour but de réfléchir sur la perspective d'inclusion des artistes dits de la diversité et de l'autochtonie à Montréal en ciblant les discours et en observant les pratiques du MAI et du MBAM. Au cours de cette recherche, on a réalisé que la notion de « diversité » dépasse la notion de diversité culturelle ou ethnoculturelle, et se rattache aussi aux notions de diversité de genre, de diversité sexuelle, de diversité physique, etc.

Les musées et les organismes culturels se sont donnés pour défi l'« inclusion » des diversités. Cette tendance remonte aux idées de « démocratisation de la culture » et de « démocratie culturelle » qui avaient cours dans les années 1970 et 1980 et qui ont aussi influencé les transformations des musées et de la muséologie. À cela s'ajoute le fait que, tout au long des dernières années, surtout à partir des années 1970, les musées ont vu leur rôle social gagner en importance. Dans cette foulée, les musées et les organismes culturels ont adopté des pratiques d'inclusion afin de diversifier et d'élargir leur public. Cette pratique s'est accompagnée, chez les muséologues et d'autres professionnels des musées, d'une réflexion sur les enjeux sociaux actuels. De plus, les demandes des mouvements des droits des minorités et les études sur la décolonisation et postcolonialisme ont ouvert d'autres perspectives.

Idéalement, on aimerait voir le jour où les artistes pourront n'être que des artistes, et non plus des artistes noir.e.s, des artistes femmes, des artistes autochtones. Mais malgré cette perspective universalisante, qui s'appuie sur les droits de l'homme, on ne peut pas nier l'histoire qui a infériorisé les Noirs, les femmes, les Autochtones, les communautés LGBTQ+ et les minorités, en général. Ainsi, le développement des politiques, soit par les gouvernements ou par les institutions et les organismes, est pertinent pour équilibrer l'accès des artistes à la richesse et à la visibilité.

Dans le cas du Québec, l'inclusion est postulée par les défenseurs d'une approche interculturelle, qui a d'abord été mise en place afin de défendre l'intérêt des Québécois francophones dans le cadre du fédéralisme canadien. Sa mission s'est élargie et s'est donné le rôle de reconnaître les diversités culturelles ainsi que celles liées à la sexualité, le genre, l'ethnie, les conditions physiques, etc. Selon Bouchard (2012), le multiculturalisme canadien tend à se rapprocher de l'interculturalisme québécois en ce qui concerne le souci de l'harmonie dans les interactions entre les individus, peu importe leurs différences.

Les actions réalisées par le MAI et le MBAM sont les conséquences de ces modèles d'aménagement de la diversité, appliqués, initialement, dans le langage politique et dans la littérature onusienne et transposés dans le langage des institutions et des organismes. Ville Interculturelle reconnue par le Conseil de l'Europe, Montréal s'est dotée de politiques et de stratégies pour inclure davantage ses citoyens, spécialement ceux issus de la diversité. Ces politiques ont aussi un impact majeur sur les organismes culturels. Le MAI, un organisme de petite taille, qui a été créé en 1999 dans le cadre des discussions de concertation sur la diversité ethnoculturelle, est un exemple. Le MBAM, un musée international, à la suite d'autres institutions globales, se soucie de l'inclusion des artistes de la diversité. Cette notion a déjà été mise en place d'abord dans des stratégies d'accueil de la diversité des publics avant de s'intéresser aux artistes de la diversité et aux collections.

Le modèle multiculturel reconnaît l'existence des différences individuelles et suppose une certaine forme d'individualisme et de communautarisme, mais ne semble pas tenir compte des relations et des échanges de valeurs entre les individus et les communautés. Le modèle interculturel s'en distingue. Bien que reconnaissant les diversités, il valorise les échanges et la création de valeurs communes. C'est pourquoi, à nos yeux, une posture interculturelle semble plus intéressante. Mais on doit souligner que cette approche manque encore d'encadrement et d'une méthodologie.

Les débats sur l'interculturalisme et sur le multiculturalisme dans le contexte du Québec et du Canada semblent interminables. Cependant, on ne peut pas nier l'effort de plusieurs intellectuels d'ici et d'ailleurs ainsi que l'intérêt et les actions des institutions et des organismes pour bien encadrer ces concepts. Dans le cas du MAI, il n'y a pas une définition précise de l'interculturel, de l'interculturalité ou de l'interculturalisme. L'organisme définit ce qu'est pour lui une démarche interculturelle, mais laisse à chaque artiste la liberté de sa propre vision. Dans le cas de MBAM, ces termes sont mentionnés, mais sans les définir avec précision. Les politiques des musées sont intéressantes et prometteuses, mais insuffisantes. En fait, afin de réduire les inégalités, des propositions doivent être faites à un niveau plus global. De plus, la notion « d'échange », évoquée dans le cadre de la pensée interculturelle, peut aussi produire d'autres préjugés et d'autres problèmes. On peut penser aux groupes qui ne veulent pas échanger pour diverses raisons, ainsi qu'à une fausse compréhension des échanges, qui peuvent produire et renfoncer des maladroites, comme les appropriations culturelles ou l'exotisme.

Pour la suite des recherches, on doit réfléchir à l'impact du discours inclusif dans l'image des organismes culturels et à ses angles morts, par exemple, la relation avec le marketing et les intérêts purement mercantiles ainsi que l'opportunisme dans l'art. De plus, on doit rappeler que, si les institutions muséales doivent poursuivre leurs efforts d'inclusion, les artistes issus de la diversité doivent, eux aussi, envisager comment concrètement s'approprier les espaces de création et de diffusion culturels.

APPENDICE A

*Guide l'artiste : Programme général 2019 - 2020*



**Alliance  
programme de soutien aux artistes**

**Guide de l'artiste : Programme général  
2019-2020**



image de fond : Thoïla Kampo

MAI (Montréal, arts interculturels)

Alliance – programme général  
Guide de l'artiste

## Guide de présentation des demandes

### Descriptif du programme

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, **Alliance** offre aux participant.e.s un encadrement et un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins créatifs et professionnels.

Alliance soutient les artistes qui créent dans des conditions de marginalité et qui poursuivent des démarches artistiques hybrides, rigoureuses et pertinentes sur le plan interculturel. Le programme est destiné aux artistes en début de carrière, aux artistes plus âgé.e.s (55 ans et plus) et à tous.les celles et ceux qui cherchent à prendre leur place dans le milieu artistique de la ville.

Nous encourageons les propositions des membres des minorités visibles et invisibles, y compris les artistes sourd.e.s et en situation de handicap, des membres de la communauté LGBTQIP2SAA, des artistes racisé.e.s, des artistes récemment immigré.e.s et des artistes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis).

### Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives au **programme général**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur **les accompagnements jumelés** et les **appuis ponctuels**, ces volets ont des directives distinctes, toutes deux disponibles sur le site web du MAI.

#### Date limite

30 juin 2019

#### Annnonce des résultats

Fin septembre 2019

Tous.les les candidat.e.s recevront une réponse, quel que soit le résultat de leur demande.

**Formulaire d'inscription**

Programme général: <https://form.jotform.com/91377079605263>

**Qui peut soumettre une demande ?**

- Artistes indépendant.e.s et commissaires
- Collectifs d'artistes
- Groupes constitués légalement en compagnies artistiques (à but non lucratif)

Le/la candidat.e – ou, dans le cas d'un collectif, plus de la moitié des membres – doit faire partie de minorités visibles ou invisibles, y compris les Premières Nations, Inuit et Métis, artiste sourd.e ou en situation de handicap, racisé.e ou membre de la communauté LGBTQQIP2SAA.

**Admissibilité**

Tous.tes les candidat.e.s qui présentent une demande doivent résider à Tiohtià:ke/Montréal (cela s'applique aux propositions individuelles ainsi qu'aux membres d'un collectif). Dans le cas d'une inscription au nom d'une compagnie artistique légalement constituée, l'organisme doit être établi à Tiohtià:ke/Montréal.

Pour être admis.e, le ou la candidat.e doit aussi être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e.

Les disciplines et domaines artistiques admissibles incluent, entre autres :

- Arts de la scène : théâtre, musique, performance, danse et cirque
- Arts visuels
- Arts communautaires
- Cinéma et vidéo
- Littérature : conte, fiction, textes littéraires, poésie, slam, etc.
- Arts interdisciplinaires, pratiques artistiques nouvelles et/ou hybrides

### Projets inadmissibles

Les propositions suivantes ne seront pas retenues :

- Projet présenté par un.e employé.e ou par un.e membre du Conseil d'administration du MAI ou encore par leur parenté en ligne directe;
- Projet déjà réalisé au moment de l'inscription, à l'exception des projets de recreation d'une oeuvre;
- Projet au contenu sectaire ou ségrégationniste relatif à l'appartenance ethnique, au genre et/ou à la religion;
- Projet réalisé dans le cadre d'un programme universitaire de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;
- Projet visant le démarrage d'une entreprise ou d'un atelier de création à fins commerciales.

### Allocations

Tous.les les participant.e.s au programme Alliance reçoivent une allocation qui sert à couvrir les services pertinents demandés. L'artiste décrit la manière dont il/elle souhaite utiliser l'allocation dans son formulaire d'application. Cette allocation sert à couvrir les frais d'activités et de services qui vous aideront à faire votre travail, à avancer dans votre pratique artistique et à surmonter les obstacles à votre pleine participation au milieu des arts.

Le/la candidat.e est invité.e à proposer les services les plus appropriés à sa pratique et qui auront le plus grand impact sur son épanouissement artistique et professionnel.

Consultez l'**Annexe A** pour plus d'informations sur les modalités d'utilisation de ces allocations, incluant les dépenses admissibles et inadmissibles.

La fourchette d'activités et de services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent. Les candidat.e.s peuvent proposer d'autres services, à condition que les services

proposés les aident à éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation à la vie artistique.

#### **Allocations – dépenses inadmissibles**

Sont inadmissibles les dépenses suivantes :

- Tout paiement direct au/à la candidat.e;
- Cachets pour des répétitions et performances;
- Location d'espaces commerciaux, coûts de services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.);
- Frais liés à des campagnes de financement du projet;
- Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement;
- Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

#### **Comment évaluons-nous les dossiers ?**

Depuis 2018, toutes les demandes au « Programme général » sont évaluées par un comité pluridisciplinaire composé d'artistes professionnels ayant des démarches interculturelles.

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

##### **Pertinence interculturelle (10 points)**

- Démarche interculturelle (vision, caractère, approche) de la pratique ou du projet (7 points)
- Rigueur du processus artistique (3 points)

**Impact (10 points)**

- Impact des services et activités demandés sur l'épanouissement du/de la candidat.e et sur l'élimination ce qui fait obstacle à leur pleine participation au milieu des arts.

**Faisabilité (10 points)**

- Faisabilité technique et budgétaire des activités et services prévus, selon l'échéancier proposé.

**La vision interculturelle du MAI**

La démarche interculturelle est un processus dynamique qui consiste en une mise en relation avec l'autre, un échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et/ou linguistique différents. Ces croisements culturels donnent lieu à un questionnement dynamique non seulement sur les relations interculturelles, mais aussi sur l'essence même de l'art et sur les conditions nécessaires à son renouvellement.

Lorsque nous faisons référence à une démarche interculturelle, nous supposons une démarche en interactions, une capacité de l'artiste à dialoguer avec l'autre et à expérimenter le métissage culturel.

Le concept d'« interculturelité » étant un concept en constante évolution, l'étude des dossiers se fait au cas par cas, et nous sommes ouvert.e.s à votre interprétation de la question.

**En quoi consiste une demande ?**

- ✓ Biographie d'artiste (ou historique du collectif ou de la compagnie)
- ✓ Démarche artistique
- ✓ Description détaillée de votre proposition de soutien
- ✓ Description de la dimension interculturelle de la pratique et/ou du projet

MAI (Montréal, arts interculturels)

Alliance – programme général  
Guide de l'artiste

- ✓ Échéancier
- ✓ Budget
- ✓ Curriculum vitae du/de la candidat.e et les CVs des mentors et/ou collaborateurs.trices proposé.e.s (le cas échéant)
- ✓ Documentation d'activités et réalisations passées et/ou actuelles

### Renseignements

Pablo Rodriguez  
Coordonnateur engagement artistique et public  
engagement@m-a-i.qc.ca  
514-982-1812 ext. 225



**Annexe A****Allocations du MAI**

---

**Modalités**

Tous.tes les artistes du programme bénéficient d'une allocation spéciale. De valeurs variées, ces allocations servent à couvrir les services pertinents demandés par le/la candidat.e dans son budget et son formulaire de demande.

Les allocations du MAI servent à couvrir des frais d'activités et services qui aideront à l'artiste à avancer dans sa pratique artistique et à faire face aux obstacles qui empêchent leur pleine participation au milieu.

Dans le volet « Programme général » les allocations varient de 5 000 \$ à 10 000 \$, selon les besoins de l'artiste.

Dans le volet « Appui ponctuel », les allocations varient de 500 \$ à 2 000 \$.

L'éventail des activités et services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent.

- Les candidat.e.s sont libres de proposer des services autres que ceux qui figurent sur cette liste, à condition que ces services aident à éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation aux arts.

**Dépenses admissibles**

<b>Formation artistique et compétences professionnelles</b>	
✓	Frais d'atelier ou de formation
✓	Honoraires (mentor.e.s et/ou conseillers.ères)
✓	Acquisition de logiciels et d'autres outils technologiques étroitement liés à la formation du/de la candidat.e

✓	Frais de rédaction, traduction et/ou révision
✓	Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
<b>Recherche et création artistique</b>	
✓	Honoraires d'un.e mentor.e
✓	Honoraires d'un.e responsable logistique ou technique
✓	Honoraires d'encadrement par un.e conseiller.ère en dramaturgie, répétiteur.trice, œil extérieur, directeur.trice de production, directeur.trice technique ou logistique, sonorisateur.trice, compositeur.trice, éclairagiste ou vidéaste, ou autre collaborateur artistique
✓	Honoraires d'encadrement à la production et à la coordination de publications
✓	Location d'un atelier
<b>Communication du projet et savoir-faire administratif</b>	
✓	Frais liés à la création ou la mise à jour d'un site web
✓	Frais de rédaction, traduction et/ou révision
✓	Encadrement par un.e relationniste de presse
✓	Soutien pour la constitution légale d'une compagnie ou entreprise culturelle et pour la rédaction de documents corporatifs
✓	Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
✓	Consultation ou aide à la création d'un budget

### Dépenses inadmissibles

<b>Sont inadmissibles les dépenses suivantes</b>	
✗	Tout paiement direct à l'artiste
✗	Cachets pour des répétitions et performances
✗	Location d'espaces commerciaux, coûts de services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.)
✗	Frais liés à des campagnes de financement du projet
✗	Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement
✗	Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

**Annexe B****Aperçu : formulaire d'inscription – Alliance – programme générale**

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel. Vous devez remplir le formulaire en ligne pour présenter une demande.

---

**Alliance – programme général**

Date limite: 30 juin à 23 h 59

Les champs suivis d'une étoile (\*) sont requis.

**Inscription**

- Prénom et nom \*
- Genre (Mme/M./autre – *champ libre*) \*
- Langue de correspondance préférée (français/anglais) \*
- Type de demande (individu/collectif/compagnie artistique) \*
- Nom de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Âge de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Adresse et téléphone du candidat ou du coordonnateur du projet \*
- Arrondissement \*
- Courriel \*

**Renseignements sur le/la candidat.e**

- Biographie de l'artiste OU historique du collectif (350 mots) \*
- Démarche artistique (350 mots) \*

**Description détaillée de la demande de soutien**

- Description succincte (indiquer en quelques mots les raisons principales qui vous incitent à présenter une demande) (35 mots) \*
- Domaine artistique \*
- Valeur de l'allocation demandée (entre 5 000 \$ et 10 000 \$) \*

- o Description détaillée de votre proposition de soutien (1 000 mots) \*

*Veillez détailler votre demande de soutien en indiquant le projet sur lequel vous souhaitez travailler, le(s) type(s) de soutien que vous sollicitez et l'incidence que ce soutien aura sur votre pratique et votre carrière artistiques. Nous vous invitons aussi à justifier vos choix de services et de mentor.e.s, conseillers.ères et collaborateurs.trices (pourquoi souhaitez-vous travailler avec les personnes que vous avez choisies ?).*

- o Description de la dimension interculturelle de votre pratique et/ou du projet (300 mots) \*

*Quelles sont, selon vous, les caractéristiques interculturelles de votre pratique et/ou de votre projet*

## Échéancier

### CHOISIR UN FICHER \*

Types de document acceptés : pdf, doc, docx, xls, xlsx

*Présentez le déroulement de votre projet sous forme abrégée (incluant le début et la fin des activités d'appui). Comment votre projet s'étalera dans le temps, incluant les activités de soutien ? Téléchargez un seul document.*

## Budget et CV's

- o Curriculum vitae du/de la candidat.e et des collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le projet \*

### TÉLÉCHARGEZ MULTIPLES FICHIERS

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx

*Veillez télécharger votre curriculum vitae, ainsi que les CVs de vos mentors et collaborateurs.trices proposé.e.s. Si vous n'avez pas encore identifié certaines de ces personnes, veuillez utiliser la section intitulée « Description détaillée de votre proposition de soutien » pour décrire le type de personne ou compétence que vous recherchez.*

- Budget du projet \*

**CHOISIR UN FICHIER**

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx

*Chaque candidat.e doit fournir un budget qui présente les dépenses liées à son projet. Veuillez indiquer si le MAI sera la seule source de soutien financier, ou si vous prévoyez avoir un appui d'autres sources de financement (confirmées ou en attente). **Vous avez des doutes concernant la préparation d'un budget pour ce programme ? Deux budgets types sont disponibles dans le formulaire d'inscription en ligne.***

- Allocation demandée au MAI \*

*Quel est le montant de l'allocation que vous souhaitez recevoir du MAI afin de poursuivre vos activités ?*

## Documentation

- Liens web

*Sites web personnels, Soundcloud, Tumblr, Instagram, Myspace, etc. Si vous n'avez pas des sites web à partager, vous pouvez simplement laisser ces champs vides.*

- Autres documents

**TÉLÉCHARGEZ DES FICHIERS**

Types de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx, csv, txt, rtf, html, zip, mp3, mp4, m4v, wma, mpg, flv, avi, jpg, jpeg, png, gif, mov

Taille maximale par fichier : 5 Mb

15 fichiers maximum

**Fichiers excédant 5 Mb (ex. fichiers vidéo et certains dossiers de documentation au format PDF)**

*Nous ne pouvons pas accepter le téléchargement direct de fichiers qui dépassent une taille de 5 Mb. Pour partager ces fichiers avec nous, veuillez les télécharger vers un service tiers (ex. Google Drive, Dropbox, YouTube, Vimeo); vous pouvez ensuite nous fournir, dans un seul document, les URL et mots de passe pour visionner vos documents en ligne.*

## APPENDICE B

*Guide de l'artiste : Appuis ponctuels 2019 - 2020*



**Alliance  
programme de soutien aux artistes**

**Guide de l'artiste : Appuis ponctuels  
2019-2020**

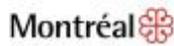


image de fond : Thaila Kampo

MAI (Montréal, arts interculturels)

Alliance – appuis ponctuels  
Guide de l'artiste

## Guide de présentation de demandes

### Descriptif du programme

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, **Alliance** offre aux participant.e.s un encadrement et un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins créatifs et professionnels.

Alliance soutient les artistes qui créent dans des conditions de marginalité et qui poursuivent des démarches artistiques hybrides, rigoureuses et pertinentes sur le plan interculturel. Le programme est destiné aux artistes en début de carrière, aux artistes plus âgé.e.s (55 ans et plus) et à tous.les celles et ceux qui cherchent à prendre leur place dans le milieu artistique de la ville.

Nous encourageons les propositions des membres des minorités visibles et invisibles, y compris les artistes sourd.e.s et en situation de handicap, des membres de la communauté LGBTQIP2SAA, des artistes racisé.e.s, des artistes récemment immigré.e.s et des artistes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis).

### Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives aux **appuis ponctuels**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur **les accompagnements jumelés** et le **programme général**, ces volets ont des directives distinctes, toutes deux disponibles sur le site web du MAI.

#### Date limite

30 juin 2019

#### Annnonce des résultats

Fin septembre 2019

Tous.les les candidat.e.s recevront une réponse, quel que soit le résultat de leur demande.

**Formulaire d'inscription**

Appui ponctuel : <https://form.iotform.com/91494546249266>

**Qui peut soumettre une demande ?**

- Artistes indépendant.e.s et commissaires
- Collectifs d'artistes
- Groupes constitués légalement en compagnies artistiques (à but non lucratif)

Le/la candidat.e – ou, dans le cas d'un collectif, plus de la moitié des membres – doit faire partie des minorités visibles ou invisibles, y compris les Premières Nations, Inuit et Métis, artiste sourd.e ou en situation de handicap, racisé.e ou membre de la communauté LGBTQQIP2SAA.

**Admissibilité**

Tous.les candidat.e.s qui présentent une demande doivent résider à Tiohtià:ke/Montréal (cela s'applique aux propositions individuelles ainsi qu'aux membres d'un collectif). Dans le cas d'une inscription au nom d'une compagnie artistique légalement constituée, l'organisme doit être établi à Tiohtià:ke/Montréal.

Pour être admis.e, le ou la candidat.e doit aussi être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanente.

Les disciplines et domaines artistiques admissibles incluent, entre autres :

- Arts de la scène : théâtre, musique, performance, danse et cirque
- Arts visuels
- Arts communautaires
- Cinéma et vidéo
- Littérature : conte, fiction, textes littéraires, poésie, slam, etc.
- Arts interdisciplinaires, pratiques artistiques nouvelles et/ou hybrides.

### Projets inadmissibles

Les propositions suivantes ne seront pas retenues :

- Projet présenté par un.e employé.e ou par un.e membre du Conseil d'administration du MAI ou encore par leur parenté en ligne directe;
- Projet déjà réalisé au moment de l'inscription, à l'exception des projets de recreation d'une oeuvre;
- Projet au contenu sectaire ou ségrégationniste relatif à l'appartenance ethnique, au genre et/ou à la religion;
- Projet réalisé dans le cadre d'un programme universitaire de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;
- Projet visant le démarrage d'une entreprise ou d'un atelier de création à fins commerciales.

### Allocations

Tous.les les participant.e.s au programme Alliance reçoivent une allocation qui sert à couvrir les services pertinents demandés. L'artiste décrit la manière dont il/elle souhaite utiliser l'allocation dans son formulaire d'application. Cette allocation sert à couvrir les frais d'activités et de services qui vous aideront à faire votre travail, à avancer dans votre pratique artistique et à surmonter les obstacles à votre pleine participation au milieu des arts.

Le/la candidat.e est invité.e à proposer les services les plus appropriés à sa pratique et qui auront le plus grand impact sur son épanouissement artistique et professionnel. Le volet « Appuis ponctuels » convient aux artistes qui désirent adopter une approche plus focalisée sur leurs défis professionnels et artistiques. Une allocation moins élevée – jusqu'à 2 000 \$ – permet aux artistes de faire appel à un ou deux services ponctuels.

Consultez l'**Annexe A** pour plus d'informations sur les modalités d'utilisation de ces allocations, incluant les dépenses admissibles et inadmissibles.

La fourchette d'activités et de services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent. Les candidat.e.s peuvent proposer des services autres que ceux qui figurent sur la liste en annexe, à condition que les services proposés les aident à éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation à la vie artistique.

#### **Allocations – dépenses inadmissibles**

Sont inadmissibles les dépenses suivantes :

- Tout paiement direct au/à la candidat.e;
- Cachets pour des répétitions et performances;
- Location d'espaces commerciaux, coûts des services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.);
- Frais liés à des campagnes de financement du projet;
- Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement;
- Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

#### **Comment évaluons-nous les dossiers ?**

Depuis 2018, toutes les demandes d'appui ponctuel sont évaluées par un comité pluridisciplinaire composé d'artistes professionnel.le.s ayant des démarches interculturelles.

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

##### **Pertinence interculturelle (10 points)**

- Démarche interculturelle (vision, caractère, approche) de la pratique ou du projet (7 points)
- Rigueur du processus artistique (3 points)

**Impact (10 points)**

- Impact des services et activités demandés sur l'épanouissement du/de la candidat.e et sur l'élimination de ce qui fait obstacle à leur pleine participation au milieu des arts.

**Faisabilité (10 points)**

- Faisabilité technique et budgétaire des activités et services prévus, selon l'échéancier proposé.

**La vision interculturelle du MAI**

La démarche interculturelle est un processus dynamique qui consiste en une mise en relation avec l'autre, un échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et/ou linguistique différents. Ces croisements culturels donnent lieu à un questionnement dynamique non seulement sur les relations interculturelles, mais aussi sur l'essence même de l'art et sur les conditions nécessaires à son renouvellement.

Lorsque nous faisons référence à une démarche interculturelle, nous supposons une démarche en interactions, une capacité de l'artiste à dialoguer avec l'autre et à expérimenter le métissage culturel.

Le concept d'« interculturelité » étant un concept en constante évolution, l'étude des dossiers se fait au cas par cas, et nous sommes ouvert.e.s à votre interprétation de la question.

**En quoi consiste une demande ?**

- ✓ Biographie d'artiste (ou historique du collectif ou de la compagnie)
- ✓ Démarche artistique
- ✓ Description détaillée de votre proposition de soutien
- ✓ Description de la dimension interculturelle de la pratique et/ou du projet
- ✓ Échéancier

MAI (Montréal, arts interculturels)

Alliance – appuis ponctuels  
Guide de l'artiste

- ✓ Budget
- ✓ Curriculum vitae du/de la candidat.e et les CVs des mentors et/ou collaborateurs.trices proposé.e.s (le cas échéant)
- ✓ Documentation d'activités et réalisations passées et/ou actuelles

#### **Renseignements**

Pablo Rodriguez  
Coordonnateur engagement artistique et public  
engagement@m-a-i.qc.ca  
514-982-1812 ext. 225



**Annexe A****Allocations du MAI**

---

**Modalités**

Tous.tes les artistes du programme bénéficient d'une allocation spéciale. De valeurs variés, ces allocations servent à couvrir les services pertinents demandés par le/la candidat.e dans son budget et son formulaire de demande.

Les allocations du MAI servent à couvrir des frais d'activités et services qui aideront à l'artiste à avancer dans sa pratique artistique et à faire face aux obstacles qui empêchent leur pleine participation au milieu.

Dans le volet « Programme général » les allocations varient de 5 000 \$ à 10 000 \$, selon les besoins de l'artiste.

Dans le volet « Appui ponctuel », les allocations varient de 500 \$ à 2 000 \$.

L'éventail des activités et services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent.

- Les candidat.e.s sont libres de proposer des services autres que ceux qui figurent sur cette liste, à condition que ces services aident à éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation aux arts.

**Dépenses admissibles**

<b>Formation artistique et compétences professionnelles</b>	
✓	Frais d'un atelier ou de formation
✓	Honoraires (mentor.e.s et/ou conseillers.ères)
✓	Acquisition de logiciels et d'autres outils technologiques étroitement liés à la formation du/de la candidat.e
✓	Frais de rédaction, traduction, et/ou révision

✓ Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
<b>Recherche et création artistique</b>
✓ Honoraires d'un.e mentor
✓ Honoraires d'un.e responsable logistique ou technique
✓ Honoraires d'encadrement par un.e conseiller.ère en dramaturgie, répétiteur.trice, œil extérieur.e, directeur.trice de production, directeur.trice technique ou logistique, sonorisateur.trice, compositeur.trice, éclairagiste ou vidéaste, ou autre collaborateur artistique
✓ Honoraires d'encadrement à la production et à la coordination de publications
✓ Location d'un atelier
<b>Communication du projet et savoir-faire administratif</b>
✓ Frais liés à la création ou la mise à jour d'un site web
✓ Frais de rédaction, traduction, et/ou révision
✓ Encadrement par un.e relationniste de presse
✓ Soutien pour la constitution légale d'une compagnie ou entreprise culturelle et pour la rédaction de documents corporatifs
✓ Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
✓ Consultation ou aide à la création d'un budget

### Dépenses inadmissibles

<b>Sont inadmissibles les dépenses suivantes</b>
✗ Tout paiement direct à l'artiste
✗ Cachets pour des répétitions et performances
✗ Location d'espaces commerciaux, coûts des services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.)
✗ Frais liés à des campagnes de financement du projet
✗ Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement
✗ Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

## **Annexe B**

### **Aperçu : formulaire d'inscription – Alliance – appui ponctuel**

**Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel. Vous devez remplir le formulaire en ligne pour présenter une demande.**

---

#### **Alliance – programme général**

Date limite: 30 juin à 23 h 59

Les champs suivis d'une étoile (\*) sont requis.

#### **Inscription**

- Prénom et nom \*
- Genre (Mme/M./autre – *champ libre*) \*
- Langue de correspondance préférée (français/anglais) \*
- Type de demande (individu/collectif/compagnie artistique) \*
- Nom de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Âge de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Adresse et téléphone du candidat ou du coordonnateur du projet \*
- Arrondissement \*
- Courriel \*

#### **Renseignements sur le/la candidat.e**

- Biographie de l'artiste OU historique du collectif (350 mots) \*
- Démarche artistique (350 mots) \*

#### **Description détaillée de la demande de soutien**

- Description succincte (indiquer en quelques mots les raisons principales qui vous incitent à présenter une demande) (35 mots) \*
- Domaine artistique \*
- Valeur de l'allocation demandée (entre 500 \$ et 2 000 \$) \*
- Description détaillée de votre proposition de soutien (700 mots) \*

*Veillez détailler votre demande de soutien en indiquant le projet sur lequel vous souhaitez travailler, le(s) type(s) de soutien que vous sollicitez et l'incidence que ce soutien aura sur votre pratique et votre carrière artistiques. Nous vous invitons aussi à justifier vos choix de services et de mentor.e.s, conseillers.ères et collaborateurs.trices (pourquoi souhaitez-vous travailler avec les personnes que vous avez choisies ?).*

- Description de la dimension interculturelle de votre pratique et/ou du projet (300 mots) \*

*Quelles sont, selon vous, les caractéristiques interculturelles de votre pratique et/ou de votre projet*

### Échéancier

CHOISIR UN FICHER \*

Types de document acceptés : pdf, doc, docx, xls, xlsx

*Présentez le déroulement de votre projet sous forme abrégée (incluant le début et la fin des activités d'appui). Comment votre projet s'étalera dans le temps, incluant les activités de soutien ? Téléchargez un seul document.*

### Budget et CV's

- Curriculum vitae du/de la candidat.e et des collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le projet \*

TÉLÉCHARGEZ MULTIPLES FICHIERS

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx

*Veillez télécharger votre curriculum vitae, ainsi que les CVs de vos mentors et collaborateurs.trices proposé.e.s. Si vous n'avez pas encore identifié certaines de ces personnes, veuillez utiliser la section intitulée « Description détaillée de votre proposition de soutien » pour décrire le type de personne ou compétence que vous recherchez.*

- Budget du projet \*

CHOISIR UN FICHER

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx

Chaque candidat.e doit fournir un budget qui présente les dépenses liées à son projet. Veuillez indiquer si le MAI sera la seule source de soutien financier, ou si vous prévoyez avoir un appui d'autres sources de financement (confirmées ou en attente). **Vous avez des doutes concernant la préparation d'un budget pour ce programme ? Deux budgets types sont disponibles dans le formulaire d'inscription en ligne.**

o Allocation demandée au MAI <sup>+</sup>

Quel est le montant de l'allocation que vous souhaitez recevoir du MAI afin de poursuivre vos activités ?

### Documentation

o Liens web

Sites web personnels, Soundcloud, Tumblr, Instagram, Myspace, etc. Si vous n'avez pas des sites web à partager, vous pouvez simplement laisser ces champs vides.

o Autres documents

**TÉLÉCHARGEZ DES FICHIERS**

Types de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx, csv, txt, rtf, html, zip, mp3, mp4, m4v, wma, mpg, flv, avi, jpg, jpeg, png, gif, mov

Taille maximale par fichier : 5 Mb

15 fichiers maximum

**Fichiers excédant 5 Mb (ex. fichiers vidéo et certains dossiers de documentation au format PDF)**

Nous ne pouvons pas accepter le téléchargement direct de fichiers qui dépassent une taille de 5 Mb. Pour partager ces fichiers avec nous, veuillez les télécharger vers un service tiers (ex. Google Drive, Dropbox, YouTube, Vimeo); vous pouvez ensuite nous fournir, dans un seul document, les URL et mots de passe pour visionner vos documents en ligne.

## APPENDICE C

*Appel de dossiers – arts visuels et médiatiques*

APPEL DE DOSSIERS – ARTS VISUELS &amp; MÉDIATIQUES

**mai**

m-a-i.qc.ca

---

Date limite pour envoyer vos dossiers : le 30 septembre 2019  
(pour la programmation des saisons 2020-2021 et 2021-2022)

Compte tenu des dimensions de la galerie (13.87 m x 23.13 m ou 39' x 65'), la priorité sera accordée aux projets faisant appel à un certain déploiement dans l'espace comme les installations sculpturales ou les installations en arts médiatiques (projections vidéographiques, art sonore, etc.) sans exclure les autres disciplines comme la peinture, le dessin, la photographie, etc.

Le dossier doit être composé de :

- 1) Vos coordonnées complètes (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);
- 2) Une description du projet (texte descriptif détaillant le projet en énumérant les matériaux utilisés, les caractéristiques physiques et les besoins techniques de la (des) pièce(s) exposée(s), max 500 mots);
- 3) Une description de la démarche interculturelle du projet\*. (max 250 mots);
- 4) Une démarche artistique (et de chaque artiste dans le cas d'une exposition collective, max 250 mots);
- 5) Curriculum vitae (de chaque artiste et du commissaire s'il y a lieu.)
- 6) Dossier visuel de vingt (20) images numériques (jpeg – 1024 x 768 x 72 ppp) représentant le travail actuel de l'artiste. S'il y a lieu un document vidéographique d'une durée de 5 minutes ou moins;
- 7) Liste descriptive numérotée décrivant chaque image (titre, dates, dimensions et techniques utilisées).
- 8) Tout autre document pertinent (plan de la salle, dossier de presse...).
- 9) Un devis financier indiquant comment l'artiste compte prendre en charge les dépenses liées à la production et à l'installation de son œuvre, au-delà des heures de techniciens et du cachet offert par le MAI. Les prévisions budgétaires incluent vos sources de financement (confirmée ou non), et les dépenses que le MAI devra assumer s'il y a lieu. À noter que le MAI pourrait assumer des coûts minimum associés au transport, à l'hébergement et à l'installation incluant une construction minimale (peinture, etc.). Le MAI n'assume aucun frais de production.

Important :

## APPEL DE DOSSIERS – ARTS VISUELS &amp; MÉDIATIQUES

**mai**m-a-i.qc.ca

---

Votre demande doit être contenue dans un seul envoi (maximum 20 MB) par [wetransfer](#) ou [Transfer Now](#) (ou équivalent) ou par courriel à l'adresse suivante : [production@m-a-i.qc.ca](mailto:production@m-a-i.qc.ca) et ce au plus tard le 30 septembre à minuit. **Aucun dossier papier ne sera accepté.**

Pour toute question et demande d'information veuillez communiquer avec Claudia Parent, [production@m-a-i.qc.ca](mailto:production@m-a-i.qc.ca), coordonnatrice des productions, Téléphone : 514 982-1812, poste 230.

**Veillez noter que les résultats seront transmis par courriel, mais en raison du volume élevé de propositions reçues par le MAI, les délais de réponses peuvent varier.**

## APPENDICE D

*Appel de dossiers – résidence Empreintes***APPEL DE DOSSIERS – RÉSIDENCE EMPREINTES****EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL****DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 21 OCTOBRE 2019**

PHOTO MBAM

Montréal, le 29 août 2019 – Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), avec l'appui du Conseil des arts de Montréal (CAM), lance un appel de dossiers pour la résidence d'artiste Empreintes. Pour une période de huit semaines, de janvier à mars 2020, le Musée ouvrira ses portes et ses réserves à un artiste en arts visuels issu des communautés culturelles montréalaises.

En tant qu'institution phare de la métropole, le MBAM estime nécessaire de soutenir des propositions inédites qui offrent aux intervenants du domaine des arts et de la culture l'occasion de s'enrichir mutuellement. Empreintes s'adresse aux artistes répondant aux critères suivants, établis par le Conseil des arts de Montréal :

- Être un artiste professionnel en arts visuels (peinture, sculpture, vidéo, installation, performance, photographie, etc.) travaillant en solo, ayant acquis une formation de base et possédant une compétence reconnue par ses pairs. L'artiste professionnel crée, interprète ou publie des œuvres pour diffusion, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise ;
- Être un artiste issu des communautés culturelles ou d'une minorité visible ;
- Être un artiste comptant moins de sept ans de pratique professionnelle au Québec ;
- Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- Être domicilié sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins un an.

Veuillez noter qu'aucun employé du MBAM ou du CAM (ni aucun membre de sa famille proche) ne peut soumettre un dossier dans le cadre du présent appel.



### Un dialogue entre l'artiste et la collection du MBAM, unique au Canada

Empreintes favorise un dialogue transversal en permettant à un artiste de s'inspirer de la collection du Musée : une ressource passionnante pour son projet de recherche-crédation. Le MBAM possède la plus riche collection encyclopédique au Canada, comptant plus de 43 931 œuvres, dont 3 641 déployées dans ses 5 pavillons. L'artiste en résidence portera un regard neuf sur ces collections riches et variées.

### Un projet soutenu par le MBAM et le Conseil des arts de Montréal

Le présent projet a obtenu la participation financière du Conseil des arts de Montréal. Sélectionné par un jury composé d'un membre de chacun des organismes responsables, l'artiste en résidence bénéficiera d'un cachet de 4 000 \$ et d'une indemnité de 3 000 \$ (375 \$ par semaine pendant 8 semaines) pour un total de 7 000 \$. La résidence lui permettra d'effectuer des recherches qui serviront, dans les semaines suivantes, à la production d'œuvres. Ces dernières seront exposées à la mezzanine de la Maison du Conseil des arts de Montréal au cours des mois subséquents.

Les critères de sélection sont les suivants :

- originalité de la démarche artistique ;
- capacité d'adaptation et d'autonomie ;
- sensibilité aux réalités artistiques et historiques des collections du MBAM ;
- répercussions positives du projet sur la carrière du candidat et avantages en résultant ;
- retombées pour les communautés culturelles et pour le Musée.

Les candidats intéressés doivent soumettre :

- leur curriculum vitæ ;
- le formulaire en annexe, dûment rempli ;
- 10 images de leurs œuvres ;
- une courte biographie et la description de leur démarche artistique ;
- une lettre d'intention comprenant : le projet de recherche proposé, les objectifs ciblés, l'échéancier pour les huit semaines de la résidence, la pertinence de la résidence dans le cadre de leur démarche artistique, ainsi que les résultats escomptés.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel en un seul fichier PDF (taille maximale du fichier de 10 Mo) au plus tard le lundi 21 octobre 2019 à l'adresse suivante : [appelresidence@mbamtl.org](mailto:appelresidence@mbamtl.org).

### Liste des lauréats des années précédentes

Karen Tam (2013-2014)  
Naghmeh Sharifi (2014-2015)  
Pansee Atta (2015-2016)  
Ari Bayuaji (2016-2017)  
Jobena Petonoquot (2017-2018)  
Leila Zelli (2018-2019)



#### **À propos du Musée des beaux-arts de Montréal**

Avec plus d'un million de visiteurs par année, le MBAM est l'un des musées les plus fréquentés au Canada et en Amérique du Nord. Avec leurs scénographies originales, ses expositions temporaires croisent les disciplines artistiques (beaux-arts, musique, cinéma, mode, design) et sont exportées à travers le monde. Sa riche collection encyclopédique, répartie dans cinq pavillons, inclut l'art international, les cultures du monde, les arts décoratifs et le design, et l'art québécois et canadien. Le complexe du MBAM est de plus doté d'une salle de concert. Le MBAM est l'un des plus importants éditeurs canadiens de livres d'art en français et en anglais, diffusés à l'international. Enfin, le Musée intègre l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière, le plus grand complexe éducatif dans un musée d'art en Amérique du Nord, qui lui permet de mettre en place des projets innovants en éducation, en mieux-être et en art-thérapie. [mbam.qc.ca](http://mbam.qc.ca)

#### **À propos du Conseil des arts de Montréal**

Partenaire dynamique de la création artistique professionnelle montréalaise, le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques. Il encourage l'ouverture, la découverte et l'audace au cœur du paysage artistique montréalais par ses actions structurantes. Depuis 1956, le Conseil des arts de Montréal contribue au développement de « Montréal, métropole culturelle ».



ANNEXE  
FORMULAIRE DE CANDIDATURE



IDENTIFICATION		
NOM :	PRÉNOM :	
STATUT AU CANADA :		
COORDONNÉES		
ADRESSE :		
VILLE :	CODE POSTAL :	
PROVINCE :	PAYS :	
TÉLÉPHONE :	ADRESSE COURRIEL :	
CRITÈRES D'EMPREINTES		
ÊTES-VOUS UN ARTISTE SOLO ? :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
COMPTEZ-VOUS MOINS DE SEPT ANS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC ? :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
ÊTES-VOUS DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DEPUIS AU MOINS UN AN ? :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
QUEL EST VOTRE TYPE DE PRATIQUE ? (COCHEZ PLUS D'UNE CASE AU BESOIN)		
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Vidéo	<input type="checkbox"/> Performance
<input type="checkbox"/> Sculpture	<input type="checkbox"/> Installation	<input type="checkbox"/> Photographie
<input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) :		
DE QUELLE COLLECTION DÉSIREZ-VOUS VOUS INSPIRER ? (COCHEZ PLUS D'UNE CASE AU BESOIN)		
<input type="checkbox"/> Arts décoratifs anciens	<input type="checkbox"/> Art européen et maîtres anciens	<input type="checkbox"/> Arts de l'Asie
<input type="checkbox"/> Arts décoratifs modernes et contemporains	<input type="checkbox"/> Art québécois et canadien (avant 1945)	<input type="checkbox"/> Arts du Moyen-Orient
<input type="checkbox"/> Photographie	<input type="checkbox"/> Art québécois et canadien (après 1945)	<input type="checkbox"/> Arts de l'Afrique
<input type="checkbox"/> Art moderne international	<input type="checkbox"/> Art contemporain	<input type="checkbox"/> Arts des Amériques
<input type="checkbox"/> Archéologie méditerranéenne		
ÊTES-VOUS UN ARTISTE ISSU DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES OU D'UNE MINORITÉ VISIBLE <sup>1</sup> ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
SI OUI, SPÉCIFIEZ :		

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur les termes utilisés, tels que définis par le Conseil des arts de Montréal, visitez le [www.artsmontreal.org/fr/artistes/diversite-culturelle](http://www.artsmontreal.org/fr/artistes/diversite-culturelle)

## BIBLIOGRAPHIE

- Barb ris, I. (2019). *L'art du politiquement correct*. Paris : Presses universitaires de France.
- Beaumier, C (2019). [Sans titre]. [Site web de l'artiste]. R cup r  de <https://corinnebeaumier.com/>
- Bibaud, J. (2015). Mus ologie et Autochtones du Qu bec et du Canada. *M moire(s), identit (s), marginalit (s) dans le monde occidental contemporain*. R cup r  de <http://journals.openedition.org/mimmoc/2169>
- Bitton, M. (2019). [Sans titre]. [Site web de l'artiste]. R cup r  de <http://maxwellbitton.com/?lang=fr>
- Bouchard, G. (2015). Grand r sum  de l'ouvrage *L'Interculturalisme. Un point de vue qu b cois*. SociologieS. Montr al. R cup r  de [http://classiques.ugac.ca/contemporains/bouchard\\_gerard/Grand\\_resume\\_ouvrage\\_Interculturalisme/Grand\\_resume\\_ouvrage\\_Interculturalisme.pdf](http://classiques.ugac.ca/contemporains/bouchard_gerard/Grand_resume_ouvrage_Interculturalisme/Grand_resume_ouvrage_Interculturalisme.pdf)
- Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme: un point de vue qu b cois*. Montr al : Bor al.
- Bouchard, G. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme?/What is Interculturalism? *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*, 56(2), 395-468.
- Boyer, D. (2019). [Sans titre]. [Site web de l'artiste]. R cup r  de <http://www.daphneboyer.com/>
- Brulon Soares, B. (2015). L'invention et la r invention de la Nouvelle Mus ologie. *ICOFOM Study Series (43a)*, 57-72.
- CALQ. (s.d.). *Vivacit *. R cup r  de [https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/vivacite-montreal-2/?profil\\_0=26&profil\\_1=87&profil\\_2=91&disciplines=15/#tab-1](https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/vivacite-montreal-2/?profil_0=26&profil_1=87&profil_2=91&disciplines=15/#tab-1)
- CALQ. (2016). *Lexique et r f rences*. R cup r  de <https://www.calq.gouv.qc.ca/aide-financiere/outils-et-references/lexique/>
- Cl ment, E. (2019, 18 novembre). Des artistes visuels de la diversit  m nent une action d' clat au MAC. *La Presse*. R cup r  de <https://www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/201909/18/01-5241836-des-artistes-visuels-de-la-diversite-menent-une-action-declat-au-mac.php>

- Clément, E. (2019, 26 septembre). Le Musée des beaux-arts dévoile Humanæ d'Angélica Dass. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/201909/26/01-5242960-le-musee-des-beaux-arts-devoile-humanae-dangelica-dass.php>
- Clément, E. (2017, 29 novembre). MBAM : L'année 2018 sera interculturelle. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/201711/29/01-5145239-mbam-lannee-2018-sera-interculturelle.php>
- Conseil des arts de Montréal. (2019). *Les arts au cœur des citoyens. Sondage auprès des résidents de l'Île de Montréal*. Récupéré de [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-SondageArtsMontrealais\\_FINAL.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-SondageArtsMontrealais_FINAL.pdf)
- Conseil des arts de Montréal. (2013). *Plan stratégique 2013-2016*. Récupéré de <https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-Bilan.pdf>
- Conseil des arts de Montréal. (2012). *Plan d'action pour la diversité culturelle dans les arts 2012-2015*. Récupéré de [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-diversite\\_FR\\_12-15.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-diversite_FR_12-15.pdf)
- Conseil des arts de Montréal. (2011). *Bilan politique de promotion de la diversité 2006 -2010*. Récupéré de <https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM-Bilan.pdf>
- Conseil des arts de Montréal. (2007). *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010*. Récupéré de <https://www.artsmontreal.org/media/artistes/diversite/CAMPolitiquepromoF.pdf>
- Conseil des arts de Montréal. (2005). *Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal à l'occasion de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal par la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts*. Récupéré de <https://www.artsmontreal.org/media/artistes/diversite/MemoirDelegDiversCult.pdf>

- Conseil de l'Europe. (s.d). *Qu'est-ce qu'une cité interculturelle?*. Récupéré de <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/what>
- Conseil de l'Europe. (2019). *Montreal Intercultural Profile*. Récupéré de <https://rm.coe.int/montreal-intercultural-profile-june-2019/168097a3a5>
- Conseil de l'Europe. (2018). *Programme de Cités interculturelles*. Récupéré de <https://www.coe.int/fr/web/intercult.uralcities/home>
- Conseil de l'Europe. (2013) *La cité interculturelle pas à pas: Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*. Récupéré de <https://rm.coe.int/1680301909>
- Conseil des arts du Canada. (2019). *Initiatives*. Récupéré de <https://conseildesarts.ca/initiatives/sommet-des-ameriques#cardmodal-a4723b4d202241c892bab2dc2cd69838>
- DAM. (s.d). *À propos de DAM*. Récupéré de <https://www.diversiteartistique.org/fr/organisation/a-propos/>
- DAM. (2018). *Rapport de la consultation sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal*. Récupéré de <http://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/rapport-pour-un-processus-d-equite-culturelle-racisme-systemique-dam-diversite-artistique-montreal-2018.pdf>
- DAM. (2017). *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal*. Récupéré de <http://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-politique-de-developpement-culturel-de-la-ville-de-montreal-diversite-dam.pdf>
- DAM. (2016). *Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec*. Récupéré de <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-dam-politique-culturelle-du-quebec.pdf>
- DAM. (2015). *Mémoire soumis à la Commission des relations avec les citoyens*. Récupéré de <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-diversite-artistique-montreal-dam-2015.pdf>

- DAM. (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. Récupéré de <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoire-commission-bouchard-taylor-dam.pdf>
- DAM. (2006). *Mémoire présenté à la Commission de la culture à l'occasion de la consultation générale sur le document intitulé Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Récupéré de <https://www.diversiteartistique.org/public/files/misc/etudes/memoiremicc-dam.pdf>
- Danvoye, M. (2018). Les professions de la culture et des communications au Québec en 2016. *Optique culture*, (63). Récupéré de <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-63.pdf>
- Davallon, J. (1992). Introduction. Le public au centre de l'évolution du musée. *Culture & Musées*, 2(1), 10-18. doi:<https://doi.org/10.3406/pumus.1992.1013>
- Décoloniser les arts. (2019) [Page Facebook]. <https://www.facebook.com/decoloniserlesarts/>
- De Lacroix, P. (2017). *Exposer, diffuser, faire entendre sa voix. Présence de l'art contemporain autochtone au Québec entre 1967 et 2013*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/10462/1/M14980.pdf>
- ELAN. (2019). *À propos d'ELAN*. Récupéré de <https://www.quebec-elan.org/?lang=fr>
- Ensemble pour le respect de la diversité. (2017). *Prix de la diversité Paul-Gérin-Lajoie*. Récupéré de <http://www.ensemble-rd.com/paulgerinlajoie/laureat-2016-2017>
- Eidelman, J. (2017). *Inventer des musées pour demain: rapport de la Mission Musées XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : DILA-Direction de l'information légale et administrative.
- Frederico, C. (2016). O multiculturalismo e a dialética do universal e do particular. *Estudos Avançados*, 30(87), 237-254.
- ICOM. (2019). *Définition du musée*. <https://icom.museum/fr/activites/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>
- ICOM. (2007). *Définition d'un Musée*. Récupéré de [http://archives.icom.museum/definition\\_fr.html](http://archives.icom.museum/definition_fr.html)

- ICOM Canada. (2019). *Nouvelle définition de musée présentée par ICOM Canada*. Récupéré de <https://www.icomcanada.org/fr/2019/05/06/nouvelle-definition-de-musee-presentee-par-icom-canada/>
- Jamali, H. (2019). [Sans titre], [Site web de l'artiste]. Récupéré de <http://www.hadi-jamali.com/>
- Labelle, M. et Dionne, X. (2011). *Rapport présenté à la Direction de la gestion de la diversité et de l'intégration sociale*. Québec : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec.
- La Presse*. (2017). Artistes autochtones au MBAM. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/affaires/tetes-daffiche/201710/31/01-5141895-artistes-autochtones-au-mbam.php>
- MAI. (2019a). *À propos*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/a-propos/>
- MAI. (2019b). *Guide de l'artiste : Programme général*. Récupéré de <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-programme-general-19-20.pdf>
- MAI. (2019c). *Guide de l'artiste : Appuis ponctuel*. Récupéré de <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-appui-ponctuel-19-20.pdf>
- MAI. (2019d). *Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI*. Récupéré de <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-CAMMAI-19-20.pdf>
- MAI. (2019e). *Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé pour conteur.e.s RCQ + MAI*. Récupéré de <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Guide-fr-RCQMAI-19-20.pdf>
- MAI. (2019f). *Appel de dossier*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/callforsubmission/programmation/>
- MAI. (2019g). Appel de dossier. Récupéré de [https://www.m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/08/AV\\_Appel-de-dossiers\\_2020-22.pdf](https://www.m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2019/08/AV_Appel-de-dossiers_2020-22.pdf)
- MAI. (2019h). *Cécilia Bracmort*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/artiste/cecilia-bracmort/>
- MAI. (2019i). *Bahar Teheri*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/artiste/bahar-taheri/>
- MAI. (2018a). *Complices*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/complices/>

- MAI. (2018b). *Complices*. Récupéré de <https://www.m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/MAI-COMPLICES-180926-web.pdf>
- MAI. (2018c). *Programme d'accompagnement*. Récupéré de <https://m-a-i.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/mai-acc-2005-2018.pdf>
- MAI. (2017). *Programme d'accompagnement*. Récupéré de <https://web.archive.org/web/20170824211226/http://m-a-i.qc.ca/fr/index.php?s=accomp>
- MAI. (2016). *Appuis*. Récupéré de <https://web.archive.org/web/20160427124007/http://m-a-i.qc.ca/fr/index.php?s=appuis>
- MAI. (2012). *Saison 2011-2012 - arts visuels*. Récupéré de <https://web.archive.org/web/20120226084004/http://www.m-a-i.qc.ca/francais/program.asp>
- Mathias, A. (2018). La formation de la pensée décoloniale. *Études littéraires africaines*. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/ela/2018-n45-ela03987/1051620ar/>
- MBAM. (s.d.). *Expositions passées*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/>
- MBAM. (2020). Une conservatrice des arts interculturels pour le MBAM. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/fr/actualites/une-conservatrice-des-arts-interculturels-pour-le-mbam/>
- MBAM. (2019a). *À propos du musée*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/a-propos-du-musee/>
- MBAM (2019b). *Rapport annuel 2017-2018*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Rapport-2017-2018-Fra.pdf>
- MBAM. (2019c). *Appel de dossiers – Résidence Empreintes*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/actualites/appel-de-dossiers-residence-empreintes-4/>
- MBAM. (2019d). *Mot de la directrice*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/mot-de-la-directrice/>

- MBAM. (2019e). *Actualités*. <https://www.mbam.qc.ca/actualites/un-nouveau-comite-consultatif-art-et-vivre-ensemble-au-musee-des-beaux-arts-de-montreal/>
- MBAM. (2019f). *Création d'un fonds au MBAM pour l'acquisition d'œuvres d'artistes sous-représentés dans la collection du musée. L'artiste Manuel Mathieu est l'instigateur du fonds Marie-Solange Apollon*. Récupéré de [https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/MBAM-Communique-Fonds-Marie-Solange-Apollon\\_FINAL.pdf?c\\_rid=67z00tp2019ncGScaDg-1316014577%7C42341194](https://www.mbam.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/MBAM-Communique-Fonds-Marie-Solange-Apollon_FINAL.pdf?c_rid=67z00tp2019ncGScaDg-1316014577%7C42341194)
- MBAM. (2019). *Alanis Obomsawin, œuvres gravées. Une artiste et sa nation : les vanniers waban-akis d'Odanak*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/alanis-obomsawin/>
- MBAM. (2019). *Lisa Qiluqqi Koperqualuk nommée conservatrice-médiatrice en art inuit*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/actualites/lisa-qiluqqi-koperqualuk-nommee-conservatrice-mediatrice-en-art-inuit/>
- MBAM. (2018, 16 mai). [Message sur Facebook]. Récupéré de <https://www.facebook.com/mbamtl/posts/10160497452420235/>
- MBAM. (2018a). *Nous sommes d'ici. L'art contemporain des Noirs Canadiens*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/a-laffiche/sommes-ici-dici/>
- MBAM. (2018b). *Connexions : notre diversité artistique dialogue*. <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/diversite-artistique/>
- MBAM. (2018). *Actualités*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/actualites/2019-au-mbam/>
- MBAM. (2017). *La Balade pour la Paix : un musée à ciel ouvert*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/balade-paix-musee-a-ciel-ouvert/>
- MBAM. (2017). *Manifeste pour un musée des beaux-arts humaniste*. Dans Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein. Art international et éducation. Montréal.
- MBAM. (2017). *Kushapetshekan / Kosapitcikan*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/passees/kushapetshekan-kosapitcikan/>
- MBAM. (2017). *Meryl McMaster. Entre-Deux-Mondes*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/expositions/a-laffiche/meryl-mcmaster/>

- MBAM. (2016). *À propos du musée*. Récupéré de <https://www.mbam.qc.ca/a-propos-du-musee/musee-humaniste-innovant-audacieux/>
- Mbembe, A., Mongin, O., Lempereur, N., et Schlegel, J.-L. (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? *Esprit*, (12), 117-133. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-esprit-2006-12-page-117.htm#>
- MIFI. (2018). *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016*. Gouvernement du Québec. Récupéré de [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB\\_Presence2018\\_admisQc.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2018_admisQc.pdf)
- Montpetit, R. (2015). La scène muséologique au Québec: Rattrapage et innovation. dans Bergeron, Y. *et al.* (2015). *Musées et muséologies : au-delà des frontières*. Québec : Presses de l'Université Laval Québec.
- Morillo, A. (2019) Récupéré de <http://www.adrianmorillo.com/>
- ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Récupéré de [https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf)
- Pogrebin, R. (2019, 05 février). MoMA to Close, Then Open Doors to More Expansive View of Art. *New York Times*. Récupéré de <https://www.nytimes.com/2019/02/05/arts/design/moma-museum-renovation.html>
- Rocher, F. et White, B. W. (2014). L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien. Institut de recherche en politiques publiques. Récupéré de <https://irpp.org/fr/research-studies/linterculturalisme-quebecois-dans-le-contexte-du-multiculturalisme-canadien/>
- Routhier, C. (2013). Les artistes en arts visuels québécois : un aperçu statistique. *Optique culture*, (23). Récupéré de <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-23.pdf>
- Skelly, J. (2016). Art Association of Montreal. *L'Encyclopédie Canadienne*. Récupéré de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/art-association-of-montreal>
- Taheri, B. (2019). [Sans titre], [Site web de l'artiste]. Récupéré de <https://bahartaheri.com/>
- Tam, K. (2019). *À propos*. Récupéré de <http://karentam.ca/fabout.html>

- TV5 monde Info. (2019, 16 février). Rencontre avec Angélica Dass, photographe brésilienne à l'origine du projet Humanae. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=wohM3yUWgc8&t=4s>
- UNESCO. (2010). *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel: rapport mondial de l'UNESCO*. Récupéré de <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187827>
- UNESCO. (2002). *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Récupéré de [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre)
- Uzel, J-P. (2019). Appropriation artistique versus appropriation culturelle/Artistic Appropriation Versus Cultural Appropriation. *Esse arts+ opinions*, (97), 10-19.
- Uzel, J-P. (2018). *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité à Montréal*. Conseil des arts de Montréal. Récupéré de [https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM\\_Etude-Autochtonie\\_Diversite-Longue.pdf](https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM_Etude-Autochtonie_Diversite-Longue.pdf)
- Ville de Montréal. (s.d. a) *Développement social et diversité*. (s.d.). Relations interculturelles. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258,90415663&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90415663&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Ville de Montréal. (s.d.b) *Entente sur le développement culturel de Montréal*. Récupéré de <http://ville.montreal.qc.ca/culture/entente-sur-le-developpement-culturel-de-montreal>
- Ville de Montréal (2017). *Montréal, métropole culturelle. Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité. Politique de développement culturel 2017-2022*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/politique\\_culturelle\\_130617.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/politique_culturelle_130617.pdf)
- White, B. (2014). Quel métier pour l'interculturalisme au Québec. *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*, 21-44.
- White, B. W., Gratton, D., et Rocher, F. (2015). *Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation sur l'énoncé de politique du Ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion.









- Barb ris, I. (2019). *L'art du politiquement correct*: Presses universitaires de France.
- Bouchard, G. (2011). Qu'est ce que l'interculturalisme?/What is Interculturalism? *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*, 56(2), 395-468.
- Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme: un point de vue qu b cois*: Bor al.
- Bouchard, G. (2015). Grand r sum  de l'ouvrage L'Interculturalisme. Un point de vue qu b cois, Montr al,  ditions Bor al, 2012. Suivi d'une discussion par C line Saint-Pierre et Luc Turgeon. *SociologieS*.
- Brulon Soares, B. (2015). L'invention et la r invention de la Nouvelle Mus ologie. *ICOFOM Study Series(43a)*, 57-72. doi:10.4000/iss.563
- Danvoye, M. (2018). Les professions de la culture et des communications au Qu bec en 2016. *Optique culture*, n  63, 28 p. Retrieved from <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-63.pdf>
- Davallon, J. (1992). Introduction. Le public au centre de l' volution du mus e. *Culture & Mus es*, 2(1), 10-18. doi:<https://doi.org/10.3406/pumus.1992.1013>
- De Lacroix, P. (2017). Exposer, diffuser, faire entendre sa voix. Pr sence de l'art contemporain autochtone au Qu bec entre 1967 et 2013 *Universit  du Qu bec   Montr al*. Retrieved from <https://archipel.uqam.ca/10462/1/M14980.pdf>
- Eidelman, J. (2017). *Inventer des mus es pour demain: rapport de la Mission Mus ees XXIe si cle*. Paris: DILA-Direction de l'information l gale et administrative.
- Frederico, C. (2016). O multiculturalismo e a dial tica do universal e do particular. *Estudos Avan ados*, 30(87), 237-254.
- Labelle, M., & Dionne, X. (2011). Rapport pr sent    la Direction de la gestion de la diversit  et de l'int gration sociale, Minist re de l'Immigration et des Communaut s culturelles Qu bec.
- Mathias, A. (2018). La formation de la pens e d coloniale. * tudes litt raires africaines(45)*, 169-173.
- Mbembe, A., Mongin, O., Lempereur, N., & Schlegel, J.-L. (2006). Qu'est-ce que la pens e postcoloniale? *Esprit(12)*, 117-133.
- Montpetit, R. (2015). La sc ne mus ologique au Qu bec: Rattrapage et innovation. In (pp. 31-67): Presses de l'Universit  Laval Qu bec.
- Rocher, F., & White, B. W. (2014). *L'interculturalisme qu b cois dans le contexte du multiculturalisme canadien*: Institut de recherche en politiques publiques.
- Routhier, C. (2013). Les artistes en arts visuels qu b cois : un aper u statistique. *Optique culture*, n  23, 12 p. Retrieved from

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-23.pdf>

Skelly, J. (2016). Art Association of Montreal. *l'Encyclopédie Canadienne*. Retrieved from <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/art-association-of-montreal>

White, B. (2014). Quel métier pour l'interculturalisme au Québec. *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*, 21-44.

White, B. W., Gratton, D., & Rocher, F. (2015). Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel. *Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation sur l'énoncé de politique du Ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion. February.*

## ORGANISMES ET INSTITUTIONS